

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. DENIS BOUCHER
Mme LISE MARTEL

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU BOIS-DE-SARAGUAY**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 25 novembre 2015 à 19 h
Collège Sainte-Marcelline
9155, boul. Gouin Ouest
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU NORD DE MONTRÉAL 3
Mme Judith Duhamel
Mme Marie-Hélène Bécot
Mme Marie-Thérèse Blais
M. MICHEL MOQUIN 14
Mme JEANNINE RENAUD 21
M. ÉLIE KASSISSIA 24
VILLE EN VERT 35
M. Marc Sardi
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE DE MONTRÉAL 42
M. Luc Leblanc
COMITÉ POUR LA MISE EN VALEUR DU BOIS-DE-SARAGUAY 43
Mme Jocelyne Leduc Gauvin
COALITION VERTE 56
M. Gareth Richardson
COLLÈGE SAINTE-MARCELLINE ET RÉSIDENCE DE L'AMITIÉ 60
M. Marc Duhamel
M. DANIEL CHARTIER 66
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL 74
M. Emmanuel Rondia
MOT DE LA FIN 79

**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On va commencer maintenant si vous voulez bien!

10 Je m'appelle Yves Lefebvre, je suis président du Conseil du patrimoine culturel du Québec. On s'est vu déjà le 28 octobre, donc on arrive à la troisième période d'une partie qui compte six (6) périodes, je vous raconterai ça tout à l'heure.

15 Je suis en compagnie ce soir de trois (3) autres membres du Conseil du patrimoine culturel, madame Ann Mundy, vice-présidente du Conseil, monsieur Denis Boucher qui est historien et membre du Conseil également et enfin, madame Lise Martel qui est avocate et membre du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

20 Donc je vous remercie de votre participation et de votre engagement; votre participation par votre présence ici ce soir mais aussi par les très intéressants mémoires que nous avons reçus, lus et analysés dont on va parler ce soir.

25 Je tiens à rappeler que la séance de ce soir est diffusée en direct par webdiffusion sur le site Web du Conseil du patrimoine culturel et que cette webdiffusion sera également disponible sur notre site Web pour les semaines et les mois qui viennent.

La soirée est également retranscrite, donc il y a quelqu'un qui prend des notes et retranscrit exactement les propos. Cette transcription sera également disponible sur le site du Conseil dans les prochains jours, peut-être pas demain, mais dans les prochains jours.

30 Je vous parlais de six (6) périodes ou six (6) étapes. En réalité, la première étape, ça a été ici même le 28 octobre où nous avons eu une soirée d'information au cours de laquelle des représentants du ministère de la Culture sont venus présenter et expliquer le plan de conservation qu'ils ont élaboré.

35 Je saisis l'occasion encore une fois pour rappeler que le plan de conservation qui fait l'objet de la présente consultation publique n'est pas le plan de conservation du Conseil; c'est un plan de conservation établi par le ministère, et la ministre demande au Conseil de vous consulter sur ce plan.

40 Je fais cette précision pour éviter des ambiguïtés.

45 Donc première étape, la séance d'information du 28 octobre. Par la suite, vous avez bien sûr élaboré, préparé des mémoires, des commentaires que vous nous avez fait parvenir par écrit. Ce soir, c'est la soirée d'audience, donc on l'appelle soirée d'audience, c'est à vous de parler. C'est pas à nous. Nous, on a dit ce qu'on avait à dire, on va vous écouter ce soir.

50 Ensuite, après que tout aura été dit et entendu, le Conseil aura à préparer, à l'intention de la ministre et du ministère, un rapport de consultation. Un rapport de consultation, c'est un document très simple, mais finalement assez difficile à réaliser parfois, parce qu'il est là pour simplement répercuter le plus fidèlement possible et le plus rigoureusement possible les propos que vous avez écrits et que vous aurez dits ce soir.

55 Pourquoi c'est parfois difficile, c'est parce qu'il arrive, il arrive souvent même que les mêmes propos ou à peu près sont dits de façon différente par différentes personnes, alors il s'agit d'éviter de faire de la redondance. Donc il y a des espèces de synthèses qui sont faites, mais jamais d'évasion. On n'élimine rien. Mais on fait parfois des synthèses, parce que si la même chose est dite trois (3) fois, on la répètera pas trois (3) fois dans le rapport.

60 Donc il y aura un rapport consultation et par la suite, un avis, donc c'est un autre document.

65 Le rapport de consultation rend compte de vos propos, mais la Loi sur le patrimoine culturel prévoit que le Conseil du patrimoine culturel doit donner son avis à la ministre sur le projet de plan de conservation qui vous est présenté et nous est présenté.

70 Donc le Conseil sera appelé lui aussi à formuler un avis. Donc la ministre recevra deux (2) documents.

75 Par la suite, le ministère, les gens que vous avez rencontrés le 28 octobre seront appelés à bonifier, à modifier, éventuellement à bonifier le plan de conservation à la lumière des propos entendus, puis à la lumière de l'avis du Conseil.

80 Et finalement, dans un agenda que je ne contrôle pas, la ministre rendra public le plan de conservation final.

Alors ce soir, la parole est à vous. Je vous disais en début d'intervention que nous avons beaucoup apprécié votre participation nombreuse, bien, la contrepartie de ça, c'est que nous avons beaucoup de présentations ce soir. En fait, il y a au moins, à moins que d'autres s'inscrivent, il y a au moins douze (12) présentations ce soir.

Ce qui est très bien, ce qui est beaucoup plus qu'à certains endroits, donc on est très heureux de ça. Mais la contrepartie de ça, c'est qu'on peut pas s'étirer davantage; douze (12)

présentations, si on accorde un maximum de quinze (15) minutes par présentation, ça nous amène déjà à vingt-deux heures quinze (22 h 15) ou à peu près ce soir.

85 Donc je vais vous demander – parce que certaines personnes nous ont demandé de parler plus longtemps, bien, je pense que pour le bénéfice de tout le monde, il faut que chacun puisse s'exprimer – alors je vous demande de vous en tenir à une synthèse de vos mémoires.

90 Vos mémoires, on les a lus, on les a analysés, on les a compris, mais je pense que vous pouvez nous présenter une synthèse de ces mémoires en attirant notre attention sur les points les plus percutants ou les plus importants.

95 Et si à la fin des présentations, vous souhaitez revenir pour insister davantage ou nous faire remarquer certains points que vous n'auriez pas eu le temps de couvrir, bien, vous serez les bienvenus de le faire à la fin des présentations.

Alors voilà! Je crois que j'ai tout dit.

100 Il me reste un point de logistique bien important. Compte tenu de la transcription, je vous demanderais, lorsque vous prenez la parole, de vous identifier en début de présentation.

Alors je vous remercie.

105 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU NORD DE MONTRÉAL

PAR LE PRÉSIDENT :

110 J'inviterais les premières intervenantes, madame Marie-Thérèse Blais, Judith Duhamel et madame Bécot.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

115 Présentation du mémoire de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal.

Mon nom est Judith Duhamel.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BÉCOT :

120

Marie-Hélène Bécot.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

125

Alors le boisé de Saraguay est une enclave naturelle de grande valeur que nous devons tous protéger.

130

Aussi, nous désirons remercier les gens du Conseil du patrimoine ainsi que ceux du Comité d'audition d'entendre nos opinions et préoccupations à ce sujet.

Nous pouvons dire que le plan de conservation est un document extrêmement intéressant qui révèle, dans l'ensemble, une connaissance assez approfondie des lieux et des enjeux de protection. Les orientations nous semblent bien fondées.

135

Comme organisme très impliqué à ce niveau depuis quarante (40) ans, la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal a voulu, par son mémoire, d'abord faire part de certaines interrogations au regard de la compréhension même du plan et de voir à prévenir des situations indésirables.

140

À titre d'exemple, d'avoir placé dans le texte, au niveau de l'île aux Chats ou celui de la forêt intérieure, des termes comme «éviter le lotissement» ou «ne pas favoriser de nouvelles constructions», plutôt que d'interdire tout simplement, laisse entrevoir des possibilités auxquelles nous ne souscrivons pas.

145

Aussi, lorsqu'il est question de percées visuelles le long du chemin Robert, encore à titre d'exemple, on se demande si cela serait pour introduire l'idée d'un sentier, ce à quoi nous nous objectons.

150

Dans certains cas, comme ici, il peut être bien de nommer et de connaître, mais sans toutefois de donner le mandat de faire un chemin ou un sentier quelconque pour que la population s'y rende à tout prix.

155

Aussi, disons, des aspects qu'on a voulu mentionner dans le mémoire, c'est de mieux faire connaître la Société d'horticulture et voir à ce que le Conseil du patrimoine profite de son expérience, ainsi que le ministère, pour développer et enrichir l'histoire de la sauvegarde dans son plan de conservation.

160

Dans le cas du boisé de Saraguay, on peut dire que maintenant, si on parle de mise en valeur, c'est qu'il y a eu bel et bien d'abord une histoire de sauvegarde. Madame Marie-Thérèse Blais, présidente de la Société, qui est ici ce soir, en est d'ailleurs un témoin important bien vivant.

165

Pour la petite histoire plus récente, on a voulu aussi mentionner que l'action de la Société en 2009 a été des plus déterminantes dans l'échec de la demande de zonage demandée par le propriétaire de la maison Scrimshaw.

Depuis, la propriété appartient à la Ville, pour faire une histoire courte, tout a été reboisé.

170

On a voulu aussi dénoncer des situations à risques pour la quiétude ou la biodiversité exceptionnelle de l'endroit. On pense qu'il est impératif que les vélos ne circulent pas dans le boisé.

175

On a déjà dit que le boisé de Saraguay est comme une cathédrale. Aussi, on nomme un certain nombre d'actions pour respecter et voir à faire respecter ces lieux. Les chiens dans le boisé n'ont également pas leur place.

180

La compaction du sol est aussi une grande préoccupation, car on peut détruire beaucoup en ne respectant pas les besoins de la forêt. On a introduit un texte fort intéressant à ce sujet de monsieur Jean-Claude Vigor, professeur retraité de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

185

Naturellement, il faut réduire le plus possible les interventions de mise en valeur, particulièrement dans la forêt intérieure. On s'objecte totalement à la création d'un sentier additionnel que ceux qui sont déjà projetés, c'est-à-dire Polo, Paton et celui de la biodiversité.

190

C'est aussi pourquoi on insiste dans notre mémoire sur les risques particulièrement élevés de voir recréé l'ancien chemin Robert-Bélanger ou tout autre nouveau sentier de tous bords tous côtés ou qui traverserait la forêt.

195

Il serait plus que malheureux, nous disons même indécent de ne pas respecter la taille limitée du Bois-de-Saraguay et de son sceau de site protégé.

On aimerait aussi, enfin on demande qu'une expertise scientifique spécifique et indépendante soit créée afin de mieux évaluer les impacts des projets actuels ou tout autre projet à venir.

Présentement, il y a des travaux en cours, même avec toutes les précautions prises et la haute technologie dont on se sert, on sait qu'il y a risque sur la santé et la biodiversité de la forêt, mais personne ne semble être en mesure d'en rendre compte.

200 Nous demandons expressément au Conseil de prendre les mesures à cet effet pour le bien des générations futures.

205 En terminant, nous désirons saluer madame Hélène David, la ministre, et la remercier personnellement pour ce plan de conservation.

L'idée maîtresse, on ne doit pas dénaturer pour mettre en valeur, est pour nous des plus fondamentales et des plus inspirantes. Aussi, au nom de cette richesse collective, nous espérons qu'elle soit appliquée par tous de la manière la plus responsable.

210 Fin de la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

215 Merci. Est-ce que, madame, vous souhaitez intervenir également?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

Non, c'est si vous aviez des questions.

220 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste réparer une omission malheureuse. Tout à l'heure, je voulais publiquement remercier sœur Teresa Belgiojoso de nous accueillir ici, c'est très apprécié, merci beaucoup.

225 Oui.

PAR Mme LISE MARTEL :

230 J'aimerais peut-être vous entendre parler un peu plus du sentier de la biodiversité.

Autant dans le plan de conservation que dans d'autres documents qu'on a pu lire, on n'en parle pas comme d'un sentier existant en tant que tel. Ce qu'on croit comprendre, c'est qu'il y a certaines sections qui sont toujours existantes, d'autres peut-être un peu disparues.

235 Et puis il y a plusieurs mémoires qui suggèrent de remettre ce sentier-là en état.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

240 Disons, si vous permettez, la Société n'a pas, disons, dans son mémoire, axé de projet spécifique au sentier de la biodiversité.

On sait qu'il est nommé aussi à l'intérieur du Comité de suivi permanent de mise en valeur. C'est quelque chose qui est déterminé déjà.

245 Mais nous, on ne donne pas, dans le sens, on ne peut pas disons se faire les défenseurs du fait que, bon, il y a peut-être d'autres personnes aussi qui sont mieux placées que nous, parce que ce sentier-là, on le connaît, mais dans le fond, il y a sûrement d'autres personnes, comme madame Gauvin entre autres...

PAR Mme LISE MARTEL :

250 Qui pourra nous en parler.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

255 C'est ça.

PAR Mme LISE MARTEL :

260 D'accord.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

265 Parce que nous, ce sentier-là, on pense que ça pourrait autant être dans la forêt intérieure que même au nord du boulevard Guin, puisque présentement, cette partie-là est assez, dans le sens, il pourrait, disons, y avoir un sentier à ce niveau-là, à l'intérieur de ça.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BÉCOT :

270 Ça pourrait être un sentier de la nature dans la partie nord de la forêt. Le sentier de la biodiversité, c'est un sentier dans lequel on passe, qui est pas très long, dans lequel on retrouve des espèces qui sont rares et en danger, donc qui nécessitent une protection bien spéciale à leur égard.

PAR Mme LISE MARTEL :

275

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

280

Je comprends, parlons de sentiers, j'ai l'impression qu'on va parler beaucoup de sentiers ce soir, on parlait du sentier de la biodiversité, mais je vous ramène au sentier Robert-Bélanger!

285

Vous en avez à peine parlé. Je comprends que vous êtes directement tout à fait contre l'établissement de ce sentier-là, or il est important de souligner que le plan de conservation prévoit la mise en valeur de ce sentier-là. Donc je comprends que vous êtes directement en désaccord avec le plan de conservation proposé sur cet aspect?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

290

Tout à fait. Dans le comité de suivi d'ailleurs, le Comité de suivi permanent, ça ne fait absolument pas l'unanimité, loin de là, donc c'est encore l'objet de discussions.

PAR LE PRÉSIDENT :

295

Pouvez-vous préciser? Vous dites que dans le Comité de suivi permanent avec le ministère, vous voulez dire?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

300

Non, avec la Direction de la ville.

PAR LE PRÉSIDENT :

305

Ah oui, d'accord. OK. Mais vous avez eu des discussions avec le ministère préalablement à ça, non?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

310

Avec le ministère, non.

PAR LE PRÉSIDENT :

315 Parce qu'effectivement, c'est dans le plan de conservation, je ne l'ai pas sous les yeux, mais c'est bien dit que le plan de conservation préconise la mise en valeur du sentier Robert-Bélanger et donc, là-dessus, je retiens que vous souhaitez que cette orientation-là disparaisse du plan de conservation?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

320 Bien, je sais pas comment c'est arrivé pour qu'il soit inclus dans le plan de conservation.

C'est sûr et certain que ce n'est pas encore décidé au niveau du comité de suivi.

PAR Mme ANN MUNDY :

325 Mais quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne voulez pas le mettre en valeur?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

330 D'abord il y a la question qu'il y a beaucoup, déjà il y a des sentiers qui sont en train d'être mis en valeur, le sentier Polo, le sentier Paton, il y a aussi un autre sentier tertiaire qu'on dit qui les relie.

335 La construction se fait présentement. On a vu d'ailleurs, ça nous a été présenté, il y a, il faut dire – bon, toute personne qui irait voir ça dirait effectivement, on n'est plus dans le style naturel des sentiers tout à fait, là. Il faut peut-être accepter ça, mais jusqu'à un certain point, parce que, je vais vous dire, la machinerie a été utilisée, elle a compacté des sols et tout ça, les sentiers, c'est plus large que c'était.

340 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Dans les sentiers actuels?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

345 Alors c'est ça. Et on a vu aussi que, c'est ça, c'est un peu technique, mais dans le fond, de la petite roche qui est compactée, ça vient à descendre aussi sur les côtés, puis il y a même des grosses roches qui ont été placées pour éviter ça, alors là, ça ressemble plus au côté très naturel.

350 Pour nous, on craint, ce sont des craintes à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce que vous craignez, c'est qu'il y ait un troisième sentier qui soit dans le même esprit que ceux-là?

355

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

Alors le troisième sentier, on a visité avec la Direction des grands parcs ce qui pourrait être, ce sentier-là en partie, et on n'a pas – c'est sûr, c'est toujours intéressant de se promener en forêt, mais il n'y a pas lieu absolument, à cet endroit-là – on n'a pas vu tout le charme qu'on pourrait retrouver, à part de vouloir absolument faire un sentier dans cette portion de la forêt. Cette portion-là, finalement, ce serait beaucoup trop à l'ouest, ça relierait fort probablement disons, ça traverserait la forêt au complet.

360

On pense qu'avec la gare qui est éventuellement, qui arriverait disons du côté du sud de la forêt, ça créerait toute une zone où est-ce que finalement, ce serait pas une place paisible, et de un.

365

Et de deux, ça détruirait encore, encore, beaucoup la végétation.

370

Alors je pense que compte tenu de la grandeur du boisé, c'est pas un si grand boisé, là, alors de mettre – déjà les sentiers qui se font présentement, bon, ils ont déjà été utilisés par les gens au cours des dernières décennies, là, ils vont être mis en valeur, c'est intéressant, mais on pense qu'à un moment donné, il faut que ça s'arrête.

375

En tout cas, c'est pas à tout prix qu'il faut faire d'autres sentiers dans la forêt intérieure, parce qu'on va venir à perdre la forêt, finalement.

PAR LE PRÉSIDENT :

380

Juste en terminant, je comprends que hormis ce point particulier qui est le sentier Robert-Bélanger, pour le reste de ce qu'on retrouve dans le plan de conservation, vous vous sentez à l'aise avec ça, vous adhérez aux orientations qu'on y trouve?

385

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

De façon générale, oui, de façon générale.

390 Encore là, par exemple, il y a l'interdiction des vélos. Présentement, on n'est pas encore sûr, on pense que déjà, ça devrait être fait de sorte que, mais c'est clair que les vélos n'ont pas accès, on devrait empêcher les vélos.

395 En tout cas dans notre mémoire, disons, on a donné des façons de faire pour réduire l'accès et, à la limite aussi, prévoir des pénalités.

PAR LE PRÉSIDENT :

400 Ça, là-dessus, je voudrais pas me faire ce soir le porte-parole du ministère pour autant, mais je tiens quand même à rappeler que la ministre et les outils dont elle dispose comme le plan de conservation ne sont pas là pour, comment dirais-je, pour gérer ou pour encadrer les usages. Les usages, ça appartient à d'autres instances.

405 Mais c'est sûr et certain qu'on va tenir compte de votre intervention, puis on va le souligner très clairement. Mais c'est pas la responsabilité du ministère de la Culture, c'est plus du ressort de la Ville de Montréal, la question des usages.

Mais soyez sans crainte, on va le répercuter clairement.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

410 De la même façon aussi, ma collègue me fait remarquer qu'aussi, quand il est question de mise en valeur du chemin Robert-Bélanger, il y a aussi, disons, on greffe à ça aussi l'idée de ramener des anciens espaces agricoles. Et ça, on s'objecte aussi totalement à ça, du fait que d'abord, on voit vraiment pas, c'est incohérent d'une certaine façon, parce qu'on crée quelque chose qui n'existe plus.

415 Et on sait qu'en ouvrant ça, bien, il y a des espèces d'oiseaux, il y a toute la faune, la flore qui vient d'être perturbée si on recrée ça. On pense que ça serait comme le maintien.

420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Oui Denis.

PAR M. DENIS BOUCHER :

425 Merci. Justement, pour poursuivre sur cette idée, vous nous dites que vous n'êtes pas favorables à l'idée de reconstituer les éléments disparus d'une occupation d'un usage passé, par exemple l'occupation agricole, est-ce que vous êtes quand même ouverts à la possibilité que

430 d'autres traces ou d'autres vestiges ou d'autres éléments qui nous permettent d'apprécier l'histoire du Bois-de-Saraguay pourraient être mis en valeur?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

435 On n'a effectivement pas axé nos actions sur l'histoire, mais on aime, en tout cas moi, pour ma part, j'aime l'histoire, et j'aime quand elle est racontée, mais pas forcément à la place où il y a X temps où il y a eu des personnes qui ont habité. Il faut pas tout recréer, c'est dans ce sens-là.

440 Mais par contre, puis on le dit dans le mémoire, s'il y a des artefacts, des choses comme ça, on dit, il faut les faire connaître. Il faut les faire connaître, de quelle façon, c'est entre autres, disons, il va y avoir disons des espaces dédiés à justement la connaissance, informer les gens, la population, recréer virtuellement peut-être l'histoire dans une partie muséale ou quoi, ça, ce serait drôlement intéressant. Mais pas dans la forêt.

PAR M. DENIS BOUCHER :

445 D'accord. Donc si je comprends bien, ce serait davantage de miser sur des supports d'interprétation plutôt que de valoriser les éléments sur le site même?

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

450 Effectivement, oui.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE BÉCOT :

455 Si je peux ajouter, quand on parle spécifiquement de la zone agricole, c'était simplement le point qui est indiqué qui propose la mise en valeur des anciens espaces ouverts au sud de la forêt intérieure témoignant des anciennes activités agricoles, c'était sur ce point-là spécifiquement et non pas remettre en cause les autres éléments historiques.

460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous remercie.

PAR Mme MARIE-THÉRÈSE BLAIS :

465 Marie-Thérèse Blais, présidente de la Société d'horticulture et d'écologie. C'est automatique, plus vous faites d'ouvertures, la surveillance va se faire comment?

PAR LE PRÉSIDENT :

470

Excusez-moi, pouvez-vous parler au micro!

PAR Mme MARIE-THÉRÈSE BLAIS :

475

Automatiquement, plus vous faites d'ouvertures, plus on a besoin de surveillance. Alors plus vous rajoutez de sentiers, comment va se faire la surveillance?

480

Parce que les vélos, ils sont là actuellement. Quelle protection? Comment ils vont être interdits, les vélos? Parce qu'on parle que des personnes âgées veulent aller en fauteuil roulant, comment voulez-vous empêcher, à ce moment-là, plus vous ouvrez de sentiers, plus vous détériorez.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

485

Je sais pas si justement, vous connaissez madame Blais?

PAR LE PRÉSIDENT :

490

De réputation.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

Alors c'est un témoin vivant, disons.

495

PAR Mme MARIE-THÉRÈSE BLAIS :

Ce qui a sauvé la situation, c'est simplement la petite affiche que j'ai vue il y a quarante (40) ans. C'est une chance inespérée.

500

PAR LE PRÉSIDENT :

Un terrain à vendre.

PAR Mme JUDITH DUHAMEL :

505

On serait pas là ce soir pour en parler.

PAR Mme MARIE-THÉRÈSE BLAIS :

510 On serait pas là, il n'y aurait plus rien. Alors respectons ce qui nous reste.

PAR LE PRÉSIDENT :

515 Merci.

MICHEL MOQUIN

520 **PAR Mme ANN MUNDY :**

J'appellerais monsieur Michel Moquin.

PAR M. MICHEL MOQUIN :

525

D'abord je me présente, Michel Moquin. J'habite le quartier Saraguay, c'est-à-dire à quelques pas du boisé de Saraguay. Ma maison se trouve entre les deux (2) parcs, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, pour aider à situer.

530

Peut-être que les membres du Conseil vont attraper un torticolis, parce que pour éviter à avoir trop à parler, bien, j'ai composé un certain nombre de diapositives. Je pense que d'une manière générale, les images sont souvent beaucoup plus explicites que les mots.

PAR LE PRÉSIDENT :

535

Excusez-moi! Est-ce que ce sont les mêmes images que l'on retrouve dans votre mémoire?

PAR M. MICHEL MOQUIN :

540

Pas toutes. Lors de la présentation du mois passé, plusieurs personnes ont fait part de leurs soucis en ce qui concerne l'accessibilité au site.

545

Alors évidemment, on a parlé de l'accessibilité aux anciens domaines, on a parlé de l'accessibilité au bord de l'eau. On a parlé de l'accessibilité au boisé lui-même par les chemins qu'on a évoqués, Paton et du Polo, mais personne à nulle part a fait écho de l'accessibilité au site via le côté sud.

550 Donc c'est surtout de cela que je voulais parler. J'ai profité de la circonstance pour ajouter deux (2) éléments secondaires qui est, le premier, voir s'il existe une option potentielle pour établir une liaison cyclable qui permettrait d'éviter le boulevard Gouin, puisque ce sujet a été évoqué le mois passé, et puis c'est une problématique qui revient régulièrement dans toutes les réunions de quartier.

555 Et puis comme mon premier sujet va traiter un petit peu de ce qui se passe dans la partie périphérique du parc, bien, je pose la question et je vais peut-être essayer de savoir, et puis voir comment peuvent s'élaborer dans le futur les rôles et les capacités du Conseil du patrimoine dans ses influences sur les aires périphériques.

560 Donc sur cette photographie aérienne, on peut voir la partie sud qui est délimitée, la partie sud est délimitée par trois (3) choses : il y a la ligne de chemin de fer de la liaison qui mène à Deux-Montagnes et tout de suite en parallèle, séparée d'ailleurs par un grillage à bonne hauteur qui fait une séparation très physique entre l'emprise ferroviaire – ah, c'est un pointeur! Parfait.

565 Bon, vous voyez, pour ceux qui sont dans le fond, peut-être que c'est écrit petit, il y a la ligne de chemin de fer qui fait une délimitation, donc qui est encadrée par des grillages métalliques. Tout de suite au nord, il y a une emprise d'Hydro-Québec qui est une ligne à haute tension sous laquelle circule, il existe un chemin. On le verra un peu plus tard dans quel état il est, mais il existe un chemin.

570 Et juste un petit peu plus loin au nord, on voit une ligne de distribution, donc c'est une ligne qui n'est pas très importante, qui se voit assez bien ici, parce qu'il y a un tracé assez net. Mais quand on est dans le boisé, ça se confond, c'est quelque chose d'assez discret.

575 Alors le chemin sud, état des lieux! Dans ce milieu-là, la pousse végétale est envahissante et anarchique. Récemment, Hydro-Québec a fait une coupe de tout de qui avait poussé au cours peut-être des douze-quinze (12-15) dernières années, bien, tout a resté couché au sol. Donc ce n'est pas très accueillant comme milieu.

580 L'état du chemin existant! Nous allons le voir, état lamentable indigne d'un milieu urbain et civilisé. Il y a des ornières profondes, très boueuses, qui rendent le passage difficile, et il y a des enfoncements pleine largeur qui créent de véritables mares.

585 Probablement qu'un sous-sol peu spongieux maintient l'eau et il reste des grandes flaques, même durant les périodes de sécheresse.

Voilà! Quand je parlais d'ornières, je sais pas si plusieurs d'entre vous ont envie, c'est beau dimanche d'aller se promener là, je vous y invite! Voilà! On a progressé. Voilà.

Quand je parle de flaques pleine largeur, et ça, ça reste pendant des mois, des semaines.

590 Autre état aggravant, en plus de ces conditions peu accueillantes, cette bande a servi de décharge publique. J'ai retrouvé des appareils électroménagers, des résidus de démolition, des sacs de déchets de tous genres. Vous voyez. Ça, c'est une photo récente.

595 Vous voyez, comme je vous dis, essayez d'emmener votre belle-mère dimanche prochain faire une promenade là-bas, vous aurez du succès!

600 Un autre élément aggravant, l'obstruction du passage. Au début des années deux mille, j'empruntais quand même à l'occasion ce chemin pour me rendre du côté de ville Saint-Laurent qui débouchait, à cette époque-là, sur le parc Noël-Nord, puis de là, on pouvait se rendre soit sur le boulevard Keller ou sur d'autres lieux commerciaux de ville Saint-Laurent ou de Cartierville.

605 Or, depuis plus d'une dizaine d'années, des riverains ont accaparé cette partie du chemin. Donc la sortie par le parc Noël-Nord est bloquée. J'estime que c'est une forme d'usurpation d'un bien commun. Il serait bien que ça puisse être réparé.

Alors que cette situation soit due à une occupation sauvage, c'est possible, ou qu'il y ait eu une attribution légale des terrains, mais il me semble que ça serait intéressant de pouvoir redonner à ce lieu l'attribut de passage public.

610 Ça, on l'a vu.

Or, ce que je propose, c'est la valorisation du site par un aménagement d'un chemin bimode piéton-cycliste, que ça serait une alternative d'accès au site patrimonial.

615 Il existe des capacités de stationnement des deux (2) côtés. Du côté ouest, il y a des fonds de rues, des culs-de-sac qui permettraient d'y mettre quelques visiteurs; et puis du côté est, le parc Noël-Nord dispose déjà d'un stationnement.

620 Alors cette mise en valeur pourrait être faite de façon progressive, ce qui nécessiterait pas un investissement considérable.

625 Dans un premier temps, je pense que ça serait important de rendre le lieu fréquentable et puis voir, dans le futur, si des améliorations peuvent être faites dans le cadre de projets beaucoup plus structurants.

Alors l'avantage du projet! Il permettrait de favoriser la mise en valeur des anciens espaces ouverts au sud de la forêt. Ça, c'est pas moi qui le dis, mais c'est spécifié à la section 3.5, mise en

valeur, de la page 48 du plan de conservation. Parce que ça s'intégrerait certainement très bien ensemble au niveau de l'aménagement.

630

Et contrairement aux personnes qui m'ont précédé, moi, je trouve que ça serait l'occasion de faciliter la découverte de la partie ouest, pourquoi, parce que les chemins Paton, du Polo sont dans la partie est du boisé. Dans la partie ouest, il n'y a rien de prévu.

635

Alors ce que je propose, on va le voir à la page suivante, ce que je propose, bien, on voit d'ailleurs les chemins Paton et du Polo qui, eux, sont dans la partie totalement à l'est du parc, de la forêt, alors ce que je propose, ce serait une sorte de sentier qui relierait le sentier sud réaménagé avec la maison du chauffeur.

640

Pourquoi la maison du chauffeur, parce que ça serait un lieu de départ pour les visiteurs et en plus, à cet endroit-là, le boulevard Gouin dispose d'un passage piéton avec feu tricolore. Donc ça assure la facilité et la sécurité.

645

J'ai tracé un chemin non rectiligne pour peut-être un petit peu casser l'aspect très rectiligne des autres chemins. Je n'ai pas repéré un chemin spécifiquement existant aujourd'hui.

650

Par contre, dans tout ce secteur, il y a une multitude de pseudos sentiers qui ne sont pas nécessairement bien définis, qui ont été balisés par des fanions de différentes couleurs, donc peut-être par différentes personnes qui donc le fréquentent, les fréquentent à l'occasion, mais en les parcourant, j'ai pas senti de destination particulière, si ce n'est que ça tournait un petit peu en rond.

Donc tout ça pour dire que oui, ce serait une création, mais il y a peut-être des bases existantes.

655

Bon, considérations complémentaires! Il se trouve que dans ces projets, AMT désire implanter une gare à l'est de l'autoroute 13, donc dans la partie la plus à l'est du Bois-de-Liesse. D'ailleurs le sujet a été évoqué par les personnes qui m'ont précédé. Donc on le sait, l'objectif principal, c'est de permettre à plus de personnes de faire l'usage du train pour se rendre au centre-ville, mais la retombée, c'est que des citoyens pourraient être enclins à prendre ce train pour profiter du milieu naturel du Bois-de-Liesse en priorité probablement, mais par extension, au boisé de Saraguay.

660

Alors je pense que ce serait important que cette entrée sud-ouest du site patrimonial se montre accueillante et stimulante pour les visiteurs qui prendront les transports collectifs pour se rendre dans des lieux bucoliques et se détendre.

665

PAR LE PRÉSIDENT :

Deux (2) minutes!

670

PAR M. MICHEL MOQUIN :

Bien écoutez, ce projet-là figurerait comme un projet structurant entre Cartierville et l'ouest de l'île au complet. Donc la réalisation d'un corridor vert en parallèle de la voie ferrée entre les gares Bois-Franc et Bois-de-Liesse permettrait d'ajouter plusieurs kilomètres au réseau de pistes cyclables. On peut le voir ici comment un corridor vert peut se faire, qui doublerait en quelque sorte la partie de juxtaposition au site patrimonial.

675

Alors si j'ai peu de temps, je m'aventurerai pas sur d'autres détails qui pourraient être plus techniques.

680

PAR LE PRÉSIDENT :

De toute façon, c'est bien défini, je crois, dans votre mémoire.

685

PAR M. MICHEL MOQUIN :

Oui, parce que ça peut être assez long. C'est des détails techniques.

690

PAR LE PRÉSIDENT :

Sans entrer dans des détails techniques, monsieur Moquin, moi, je voudrais simplement préciser une chose qui n'est pas claire pour moi. En tout cas, je sais pas si c'est clair pour les autres, là!

695

Vous parlez du sentier que vous avez appelé le sentier découverte de l'ouest, le sentier sinueux, là, ça, c'est une chose, mais vous parlez également d'un autre sentier qui irait est-ouest. Est-ce que ce sentier est-ouest serait un nouveau sentier ou si c'est une réhabilitation du sentier existant sous la ligne d'Hydro-Québec dont vous parlez?

700

PAR M. MICHEL MOQUIN :

Si cela vous a pas paru clair, c'est parce que ce n'est pas une affirmation, c'était une question que je posais.

705

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, d'accord.

710 **PAR M. MICHEL MOQUIN :**

On peut peut-être y aller rapidement, juste pour que...

715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous proposez la création d'un (1) nouveau sentier ou de deux (2) nouveaux sentiers?

720 **PAR M. MICHEL MOQUIN :**

Deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT :

725 Deux (2) nouveaux sentiers.

PAR M. MICHEL MOQUIN :

Donc si on se fie à ce que j'ai écrit...

730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

735 Donc on aurait cinq (5) sentiers? On aurait les deux (2) sentiers dans la partie est plus le sentier découverte, ce qui fait trois (3), plus le sentier est-ouest dont vous proposez la création, sans compter la ligne Hydro-Québec, ce qui fait cinq (5).

PAR M. MICHEL MOQUIN :

740 C'est ça, voilà. La ligne Hydro-Québec est existante, c'est juste qu'elle a besoin d'être embellie.

PAR Mme ANN MUNDY :

745 Le sentier sud n'est pas dans le site.

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, c'est ça. C'est que c'est pas dans le site patrimonial.

750 **PAR M. MICHEL MOQUIN :**

Puis le sentier dont vous parlez que j'ai proposé comme à explorer voir si ça crée, il n'y aurait pas une alternative pour les cyclistes à éviter le boulevard Gouin, dans la mesure, juste pour situer, ma question, je me la suis posée à partir des images suivantes!

755

Vous voyez, vous voyez ce portique, c'est rue Joseph-Saucier. Ici, avenue du Merisier. Sur quoi donnent-ils, où vont-ils? Ils se trouvent que ces deux (2) entrées sont l'une en face de l'autre, si on peut dire.

760

Alors ce que j'ai tracé en vert, c'est ma question : existe-t-il dans ce boisé déjà un chemin qui ferait ce parcours-là? Donc quelque chose qui soit préempierré. S'il y a des entrées, pourquoi il y a ces entrées?

765

Donc je pose la question. Est-ce qu'il y a quelque chose d'exploitable là? J'en fais pas nécessairement la promotion. Donc c'était un peu pour éclaircir votre question.

PAR LE PRÉSIDENT :

770

Je voulais simplement soulever, à l'occasion de votre présentation, ça soulève une question, c'est qu'au-delà de ce qui est écrit dans les mémoires et dans le plan de conservation, il y a aussi, à l'extérieur du site patrimonial mais juste à côté, la ligne d'Hydro-Québec qui est là. Et ça, il existe parce que forcément, il faut un lieu de passage ne serait-ce que pour la machinerie d'Hydro-Québec.

775

Mais est-ce que ça, vous savez si la société d'État – Hydro-Québec qui est quand même un citoyen corporatif extrêmement important et très soucieux de ses équipements – est-ce que ces gens-là ont été sensibilisés aux questions que vous soulevez de la dégradation de ce lieu-là, du fait que ce soit une espèce de dépotoir?

780

Est-ce que vous savez si Hydro-Québec a été sensibilisée?

PAR M. MICHEL MOQUIN :

785 J'ai pas eu d'information à cet effet-là. Simplement, on a toujours souhaité qu'il y ait quelque chose qui soit un peu mieux entretenu, puis on voit qu'avec les années, il y a rien qui s'est fait. Mais j'ai jamais poussé de ce côté-là pour essayer de comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT :

790 Pour moi, ça fait le tour, ça va!

PAR M. MICHEL MOQUIN :

795 Ça fait que c'est ça. Pour le reste, vous l'avez dans le mémoire, et puis s'il y a des questions, vous pourrez me les poser à un autre moment.

PAR LE PRÉSIDENT :

800 Merci beaucoup de votre présentation.

JEANNINE RENAUD

805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce serait possible de passer à la présentation suivante et revenir avec vous, le temps qu'on règle la technique?

810 Si vous permettez, le temps que les soucis techniques soient réglés pour la présentation de monsieur Élie Kassissia, on pourrait passer à la présentation qui suit et revenir avec vous tout à l'heure! Merci beaucoup.

PAR Mme ANN MUNDY :

815 Alors ce sera madame Jeannine Renaud. Puis après, monsieur Kassissia, vous pourrez revenir.

PAR Mme JEANNINE RENAUD :

820

Bonsoir mesdames messieurs les Commissaires, mes concitoyens! Jeannine Renaud de Ahuntsic et non pas de Cartierville, donc pas riveraine.

Moi, ça va être bref. Il faudra pas que monsieur s'éloigne trop!

825

PAR LE PRÉSIDENT :

830

Je saisis l'occasion tout de suite pour mentionner une chose! Vous avez dit quelque chose d'important. Vous avez dit, je suis de Ahuntsic et non de Cartierville. Le site patrimonial de Saraguay, à l'instar du site patrimonial du Mont-Royal ou du Vieux-Montréal ou du Vieux-Québec ou de l'Île-d'Orléans, c'est un site patrimonial national. Alors tout le monde est impliqué ou est concerné par ce qui arrive dans le site patrimonial de Saraguay.

PAR Mme JEANNINE RENAUD :

835

Merci. Alors moi, c'est pas aussi élaboré que mes deux (2) prédécesseurs, j'ai pris de nombreuses notes, j'ai appris beaucoup de choses, alors fantastique.

840

Je crois que nous souscrivons majoritairement au délicat équilibre entre la sauvegarde de cette précieuse forêt «pristine» en ville, sa connaissance et son utilisation éclairée.

845

Je ne suis pas ferrée en sa connaissance historique et sa défense à l'instar de la très dévouée et très articulée présidente du comité pour la sauvegarde de ce bois, madame Jocelyne Leduc Gauvin et son comité qui œuvre depuis longtemps. Ce comité organise à chaque année un tour guidé, soit avec le biologiste monsieur Sardi d'une grande compétence et une autre personne-ressource. C'est un ravissement, et on revient à chaque année.

850

Je suppose que la maison du chauffeur est ciblée comme centre d'interprétation, si j'ai bien compris, ce qui me semble très bien. Il y a la question de la collaboration des éducateurs de GUEPE qui oeuvrent dans les parcs-natures, mais je ne connais pas toute l'implication de ce dossier-là.

855

L'île aux Chats m'intrigue, car j'ignorais son existence dans la rivière des Prairies avant le mois dernier. Il serait bon de connaître sa grandeur, ses caractéristiques et son potentiel.

Il me semble aussi qu'il faudra bannir les motorisés sur la rivière, sauf pour du sauvetage ou patrouilles, je suppose, en s'adressant à la nouvelle ministre de l'Environnement au fédéral.

860 Au sujet des vélos dans la forêt, je ne suis nullement fixée à ce propos. J'aimerais bien savoir comment d'autres juridictions, avec une forêt aussi «pristine» en ville ont pu conserver et mettre en valeur leurs joyaux.

Merci de votre attention. C'est bref mais c'est senti.

865 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

870 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Madame Renaud, on aurait peut-être quelques petites questions pour vous.

875 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous vous en sortirez pas si facilement! Est-ce qu'il y a des questions de ce côté-ci? En tout cas, moi, deux (2) questions toute simples.

880 La première, elle est très très très pointue. Vous parlez d'utilisation éclairée du Bois-de-Saraguay, qu'est-ce que vous entendez par ça? C'est quoi ça?

PAR Mme JEANNINE RENAUD :

885 C'est parce que moi, je suis près du bois de Saint-Sulpice, alors on a enlevé des plantes indigènes envahissantes, alors c'était tout un projet, ça, bon. Alors éclairée, c'est pour pas qu'on piétine la végétation ni la faune. La seule personne que j'ai connue qui est allée dans le boisé, parce qu'il est Montréalais d'origine, c'était les scouts, et même nous, quand on fait nos promenades, il faut mettre en garde les gens qui visitent, ne pas piétiner. Ça, éclairée, c'est ça que je veux dire.

890 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Une utilisation intelligente, dans le fond.

895 **PAR Mme JEANNINE RENAUD :**

Oui, oui.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

940 Bonsoir mesdames, messieurs. Ce qui était vraiment important pour moi, j'ai retiré – d'ailleurs, je suis ici au nom de plusieurs voisins et résidents de Montréal dont la majorité demeure à Cartierville, Bois-de-Saraguay.

Les trois (3) cartes que vous voyez ici sont retirées du document plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay, de votre plan bien sûr.

945 Et si vous vous rappelez, le 28 octobre, j'ai posé la question, voir à insérer dans le titre conservation et accessibilité, parce que moi-même, je pensais que la réunion du 28 octobre que j'ai assisté, c'était à propos de conserver le Bois-de-Saraguay plutôt que de travailler l'accessibilité.

950 Et lors de la présentation, j'ai tout de suite découvert, nous avons tout de suite découvert qu'il s'agissait d'accessibilité. Donc je crois pertinent, nous croyons pertinent d'inclure le mot accessibilité au titre pour être cohérent avec le contenu de votre document.

955 Dont notamment, je vais aller à la dernière carte, c'est cette carte-là qui est à la page 42 de votre document qui détaille en toute évidence votre plan d'accessibilité.

Il y a des remarques avant de lire le mémoire, parce que je pense que les cinq (5) minutes, il faut les respecter. Donc ici, on voit un facteur commun, si on voit dans la légende, vous avez défini, avec la ligne rouge entre les trois (3) cartes, les limites du site patrimonial.

960 Une question s'impose en voyant ici la carte à la page 38 qui est celle-là, vous avez dit qu'il y a un secteur résidentiel. Le secteur résidentiel est intra le site patrimonial. C'est important de le souligner, que ce site résidentiel où il y a des résidences, c'est intra le site patrimonial.

965 Donc pour faire suite à votre présentation, je vais lire mon mémoire donc pour respecter les cinq (5) minutes!

970 Pour faire suite à votre présentation en date du 28 octobre 2015 et après discussions avec plusieurs amis et voisins du Bois-de-Saraguay, je vous écris au nom de notre collectivité comme suit! Nous souhaiterions que vous considériez notre opinion ci-dessus sur le statut de site patrimonial du Bois-de-Saraguay et son plan de conservation. Et on souligne conservation.

Il est primordial de sauver cet unique site de tout développement immobilier, incluant la maison du chauffeur du domaine Ogilvy.

975 Présentement, la forêt du Bois-de-Saraguay est à peine accessible, ce qui cause l'obstruction des sentiers par des arbres morts et la croissance des mauvaises herbes qui cachent la beauté des arbres matures et centenaires.

980 Nous exigeons plus de transparence et d'informations sur le plan de conservation qui mise sur l'accessibilité, comme le démontre la page 42 de votre document. Notamment les sept (7) points d'observation cités dans la page 42, l'accès à ces points d'observation stratégiques doit être exclusif à travers des sentiers piétonniers, pas de véhicules motorisés ni de vélos.

985 La seule exception acceptable sera d'octroyer aux handicapés, pourvu que ceux-ci soient accompagnés de leurs proches. Bien sûr, on a dit de leurs proches pour que ce soit pas des motorisés de handicapés.

990 Les sentiers devront être construits avec du matériel naturel. Seules de la gravelle concassée et de la pierre zéro trois quarts (0-¾) bien compactée sur une profondeur d'approximatif douze pouces (12 po) seront utilisés. Pas de béton ni d'asphalte.

 Les sentiers devront être construits pour l'unique raison d'accéder aux sept (7) points d'observation que nous suggérons de nommer belvédères, cités à la page 42 de votre document.

995 Les sept (7) points d'observation devront être plutôt appelés belvédères. Chaque belvédère devra être muni d'une légende qui expliquera et décrira les espèces avoisinantes.

1000 Toutes les embarcations et bateaux motorisés, notamment les «seadoo», devront être bannis de circuler sur la portion de la rivière des Prairies entre l'île aux Chats et Bois-de-Saraguay. Comme vous voyez ici, c'est cette partie-là bien sûr. Alors toutes les embarcations et bateaux motorisés, notamment les «seadoo», devront être bannis de circuler sur la portion de la rivière des Prairies entre l'île aux Chats et le Bois-de-Saraguay.

1005 Les visiteurs pourront apporter leurs propres jumelles afin d'observer la nature et les oiseaux.

1010 L'accès des visiteurs au site n'est pas indiqué dans votre document. L'accès des visiteurs où et comment avoir accès au site. Vous avez, dans la page 42, mentionné les points d'observation, donc les belvédères, mais comment aller aux belvédères? On voit pas comment avoir accès à ces belvédères-là, notamment celui du centre, si je pointe celle-là, si je me trompe pas, c'est celle-là. Celle-là, on voit pas un sentier qui est à côté, et bien sûr celle-là. Aussi celle-là. On voit pas des sentiers. Comment on va aller à ces points-là!

1015 L'accès des visiteurs au site n'est pas indiqué dans votre document. Nous suggérons que l'accueil et l'accès principal au site pour les personnes qui n'habitent pas le quartier soient uniquement la maison Molson, afin que ces personnes puissent garer leur vélo et leur automobile à l'intérieur des murs de la maison Molson, nonobstant bien sûr le transport en commun.

1020 Un accès secondaire pourrait être la maison du chauffeur d'Ogilvy, mais uniquement pour les personnes venant à vélo ou à pied et transport en commun, pas d'automobile.

Il y a voilà trente-cinq (35) ans que le ski de fond était permis au Bois-de-Saraguay, est-ce que ce sport sera permis dans votre nouveau projet?

1025 La maison Molson devra être transformée en musée, centre d'accueil et café bistrot avec du stationnement pour les vélos et automobiles des visiteurs à l'intérieur des murs de la maison Molson.

1030 Et peut-être que je pourrais me permettre d'ouvrir une parenthèse qui n'est pas écrite dans le mémoire! C'est qu'on aimerait de la transparence de la part de la Ville de Montréal concernant la maison Molson. Bien sûr, si on voit ici, elle est incluse, si on prend ici, dans la limite du parc-nature, selon cette carte qui figure sur la page 16 de votre document.

1035 Nous souhaitons que la maison Molson soit transformée en musée, centre d'accueil, café bistrot avec du stationnement pour les vélos à l'intérieur des murs de la maison. La maison Molson devra être sous la tutelle du ministère du patrimoine.

1040 On réalise qu'elle est présentement la propriété de la ville de Montréal. Nous suggérons qu'elle soit sous la tutelle du ministère du patrimoine pour que ce soit dans un sens cohérent avec cette limitation du site. C'est ce carré-là.

1045 Et pour les personnes qui n'habitent pas très proches de la maison Molson, comme moi-même et plusieurs de mes amis, cette maison, à partir du mois d'avril-mars jusqu'au mois de septembre, elle est louée presque en continu à des films, à des compagnies privées qui font des tournages de films, et on voit que dans ce secteur-là, tout ce secteur-là, on voit que la ville de Montréal empiète sur toutes ces maisons-là, puis ils viennent avec pas de stationnement, stationnement exclusif pour compagnie X selon le permis octroyé par la Ville, sans consultation bien sûr avec les résidents qui résident ici.

1050 Puis on voit des camions, des gros camions, puis des travailleurs qui travaillent vingt-quatre (24) heures pendant deux (2) semaines. Nous, on attend l'été, puis après ça, on voit que l'été, il y a des personnes qui viennent ici, qui travaillent en continu pour un tournage de film qui est à l'intérieur ici.

1055 Nous souhaitons que les activités de la maison Molson soient à l'intérieur des murs de la maison Molson, mais pas que la Ville loue et fasse des activités pour empiéter sur toutes les maisons avoisinantes ici. Comme par exemple si quelqu'un a un BBQ ou autres, on voit que toute la rue, elle est bloquée par des camions pendant deux (2) semaines ou trois (3) semaines, dépendamment du tournage qui a lieu.

1060 La maison Molson devra être sous la tutelle du ministère du patrimoine. Il devra être interdit de la louer ou la prêter pour le tournage de film commercial à but lucratif, car cette activité envahit les rues du quartier par des camions et des maisons mobiles durant les plus belles semaines d'été et compromet ainsi à la sécurité des résidents.

1065 Les horaires d'accès au site de Bois-de-Saraguay devront être affichés, nous souhaitons que ça soit – c'est sûr que ça ne va être pas être oublié, mais c'est juste ça.

En vous remerciant, merci.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1075 Merci. Je veux pas entrer dans trop de détails, mais vous avez mentionné que vous souhaitiez davantage de transparence de la part de la Ville de Montréal tout à l'heure, mais vous avez également dit la même chose en début de votre mémoire, en disant, nous exigeons plus de transparence et d'informations sur le plan de conservation.

1080 Qu'est-ce que je dois comprendre quand vous dites, dans le fond, vous dites au ministère de la Culture, nous exigeons davantage de transparence dans votre plan de conservation? Est-ce qu'à vos yeux, le plan de conservation n'est pas suffisamment explicite, devrait être plus précis, plus complet? Ou si vous avez l'impression qu'il y a des choses qui sont non dites, occultées!

À quoi vous attendez-vous au juste quand vous demandez davantage de transparence?

1085 **PAR M. ÉLIE KASSISSIA :**

1090 C'est principalement, comme par exemple les résidents de la ville de Montréal, comme un exemple, à la page 42, vous avez votre carte que vous avez, on parle de cette carte-là, le 28 octobre, on parlait de plan de conservation, mais on savait déjà qu'il y a des sites, il y a des entrepreneurs qui travaillent spécifiquement dans cette région-là.

Si on va dans cette région-là, il y a de la construction qui se fait pour avoir accès...

PAR LE PRÉSIDENT :

1095 C'est de l'aménagement des sentiers.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1100 Absolument, absolument, qui n'ont pas été mentionnés dans votre document que je cite, que vous dites et que vous déclarez que c'est un plan de conservation.

1105 C'est pas une accusation, c'est un commentaire. Lorsqu'on voit que c'est un document qui est très très bien travaillé par les experts du ministère, vous-mêmes, incluant vous-mêmes bien sûr, on aimerait savoir exactement, est-ce que c'est un plan de conservation ou c'est un plan de conservation avec accessibilité.

Et c'est ça qui m'a tenu à accepter avec mes amis, qu'on a rédigé ce mémoire ensemble, de dire, bon, on aimerait avoir plus de transparence.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1115 Ce que je comprends de votre présentation ou de votre opinion que vous exprimez ce soir, c'est que vous dites, il y a comme une divergence ou une incohérence entre le fait d'avoir un plan qu'on appelle un plan de conservation, alors que son contenu nous dit comment faire pour le rendre plus accessible, comment faire pour développer ceci et comment faire pour implanter cela.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1120 Voilà. Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ce que je comprends.

1125 **PAR M. ÉLIE KASSISSIA :**

Je peux citer par exemple un ami...

PAR LE PRÉSIDENT :

1130 Un plan d'aménagement.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1135 ... qui est avec nous ici, Jean-Bernard Dehaut, et Jean-Bernard aurait dû être avec moi ici le 28, il
avait un imprévu, et notre compréhension de l'invitation qu'on a reçue et qu'on a lue dans les
journaux locaux à travers le journal du quartier, à travers les courriels et tout, notre impression,
c'était à propos de conservation. Et moi, c'est uniquement lorsque j'ai assisté à la réunion le 28
octobre que j'ai dit, ah, on parle pas de conservation, on parle d'accessibilité.

1140 Je me rappelle très bien que j'ai posé la question. Si vous revenez, si quelqu'un a pris les
minutes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1145 Absolument. Mais est-ce qu'on devrait renommer le document?

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1150 Moi, j'essaie pas...

PAR LE PRÉSIDENT :

1155 Oui, mais c'est important, c'est pas anecdotique.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1160 Je me plie à votre décision ou bien nous nous plions à votre décision, parce que je remarque
que c'est trop avancé, le projet.

1165 Donc notre mémoire est en fonction de l'avancement de votre projet. On veut pas mettre les
bâtons dans les roues, on veut vivre avec une décision qui a été prise. On a dit OK, vous avez pris
la décision d'aller vers l'accessibilité, donc essayons de voir, incluant la maison Molson, parce
qu'on voit que le mot transparence s'applique sur ce qui se passe avec la maison Molson.

1170 Nous comme résidents, tout ce qu'on reçoit, quarante-huit (48) heures avant monsieur X qui
va prendre la maison Molson pour trois (3) semaines, vous n'avez pas le droit de garer vos
voitures, vos visiteurs, vos ci et vos ça, puis pendant trois (3) semaines, vous allez vivre avec ça!
Pourquoi, parce qu'il y a des fonctionnaires à la Ville de Montréal qui ont décidé de louer la maison
Molson, incluant les rues avoisinantes, n'est-ce pas.

1175 On trouve ça incompatible avec un document qui met de côté complètement la maison Molson. Comme si la maison Molson appartient à la Ville, n'appartient pas aux citoyens du Québec. Nous croyons que la Ville de Montréal fait partie de la formule du plan de conservation, et une collaboration étroite en toute transparence, notamment concernant la maison Molson, devra être étudiée et scrutée.

PAR Mme LISE MARTEL :

1180 Qu'est-ce que vous pensez de l'aménagement des sentiers? Est-ce que, compte tenu de ce que vous dites, puis du fait que vous représentez un certain nombre de résidents, est-ce que vous êtes plutôt favorables ou défavorables à l'aménagement des sentiers?

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1185 Du moment qu'on protège la faune, du moment qu'on n'empiète pas, je crois qu'en toute évidence, l'accessibilité est quelque chose qui est bien. On va pas laisser uniquement les scientifiques à avoir accès à la forêt, c'est toute la population qui a le droit. Du moment que ça va être fait d'une façon scientifique pour protéger la nature et les espèces, c'est correct pour nous.

1190 **PAR Mme LISE MARTEL :**

Merci.

1195 **PAR M. DENIS BOUCHER :**

Juste pour poursuivre, puis je profite de l'occasion, parce qu'on a la carte devant nous qui apparaît à la page 42 du plan!

1200 Vous avez fait allusion aux points d'observation que la carte-ci propose. En fait, ce sont des caractéristiques qui ont été observées dans le site. Vous, vous proposez que ces points d'observation là soient accessibles, donc par les sentiers, et qu'ils fassent l'objet d'une certaine infrastructure?

1205 **PAR M. ÉLIE KASSISSIA :**

Nos commentaires sont en fonction de votre document.

PAR M. DENIS BOUCHER :

1210 D'accord.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1215 Vous les avez appelés points d'observation. Points d'observation, ça veut dire que c'est
quelqu'un qui va observer. C'est pour ça que nous, on suggère même de ne pas les appeler points
d'observation, de les appeler belvédères, pour ne pas être ambigu.

1220 Et principalement, comment on va aller accéder à ces points-là? Pour nous, c'est un point
très important. Et comment les citoyens vont venir là?

1225 Je crois qu'on devrait respecter les résidents du quartier, dans le sens où, si on prend ici, il y
a un accès qui est déjà en construction, est-ce que cet accès-là, n'est-ce pas, comment on va aller,
si on va faire la promotion, parce que ça va être sur votre site, il va y avoir des gens qui vont venir
ici, n'est-ce pas. S'ils vont venir ici, est-ce qu'ils vont venir ici par le transport en commun ou vont
venir ici – si ça devient populaire, donc il y a des personnes qui vont venir ici avec leur véhicule.
Est-ce qu'on parle de dix (10) voitures, est-ce qu'on parle de vingt (20) voitures, est-ce qu'on parle
de cent (100) voitures?

1230 Est-ce qu'il y a une étude qui a dit, est-ce que les quartiers résidentiels ici, est-ce qu'ils
peuvent vraiment accommoder cent (100) voitures pendant – parce que la personne qui va venir
ici, elle ne va pas venir ici pour une (1) heure, elle va venir ici pour passer un bon quatre-six (4-6)
heures pour faire des randonnées, ainsi de suite. Donc ça, je crois que c'est important de voir au
niveau du transport de tous les Montréalais et de tous les Québécois, les touristes qui vont venir
d'ailleurs pour venir visiter ici.

1235 Je suis très d'accord avec vous, monsieur Lefebvre, que le parc appartient à tous les
Québécois, et je dirais même aux visiteurs qui viennent visiter le Québec, de l'extérieur du Québec.
C'est clair.

1240 **PAR Mme ANN MUNDY :**

1245 Une très courte question. Quand vous dites qu'il est important de souligner que le secteur
résidentiel est dans le site, est-ce que c'est parce que vous ne l'avez pas vu dans le plan de
conservation ou bien vous voulez que ce soit plus évident sur la carte?

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

Non, parce que vous l'avez mis en évidence uniquement sur la carte.

1250 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Mais c'est inscrit quand même dans la description du site.

1255 **PAR M. ÉLIE KASSISSIA :**

Mais c'est une grande portion là. Alors c'est quoi les droits et c'est quoi aussi les obligations de la part des citoyens propriétaires de ces résidences-là!

1260 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Une question sur les motorisés! Disons que ça ne relève...

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1265 On n'encourage aucun motorisé.

PAR Mme ANN MUNDY :

Je sais, mais est-ce que des bouées limitant la vitesse seraient acceptables?

1270 **PAR M. ÉLIE KASSISSIA :**

Comment?

1275 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Des bouées limitant la vitesse des embarcations, est-ce que ce serait quelque chose d'acceptable pour vous?

1280 **PAR M. ÉLIE KASSISSIA :**

Où?

1285 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Entre l'île aux Chats et la rive.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1290 Vous parlez dans les sentiers?

PAR Mme ANN MUNDY :

1295 Non, non, pas dans les sentiers. Sur l'eau, sur le rivage, sur la rivière, de demander à la Ville d'installer des bouées.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

1300 Non, tout motorisé devrait être interdit, tout motorisé, à moins que ce soit juste par la Garde côtière ou les secouristes de la Ville, c'est tout. Mais pour la plaisance, là, ça devrait être uniquement des embarcations comme peut-être des kayaks, point à la ligne.

1305 Vous savez comme moi, les «seadoo» – imaginez-vous que vous avez ici un belvédère, n'est-ce pas, puis on a fait toute la marche, on est là, puis on voit qu'il y a un jeune – on va pas accuser les jeunes, il y a des personnes de mon âge qui font du «seadoo» aussi – qui va faire aller-retour, aller-retour, moi, je pense que c'est ridicule.

1310 De dire qu'il y a un belvédère ici, on va mettre un belvédère ici, tandis qu'on permet aux «seadoo» de faire des allers-retours, c'est complètement ridicule.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, je vous remercie beaucoup.

PAR M. ÉLIE KASSISSIA :

Merci à vous.

PAR LE PRÉSIDENT :

1320 En attendant que la personne suivante se présente, je veux juste utiliser ce temps, mettre ce temps à profit pour souligner d'une part que dans le plan de conservation, à la page 54, on retrouve des orientations concernant le secteur résidentiel en question dont parlait monsieur tout à l'heure.

1325 La question qu'on peut se poser aussi, peut-être qu'éventuellement on pourra échanger là-dessus dans la soirée, c'est sur la pertinence de maintenir ce secteur résidentiel dans le site

patrimonial, oui ou non. Je ne fais pas la question et la réponse en même temps, mais je pense que la question doit se poser.

1330 Et finalement, je dois rappeler que l'objet de la consultation que nous menons avec vous, ça s'appelle projet pour consultation. Alors je pense que c'est important de préciser ça.

1335 Le ministère de la Culture, les gens étaient là pour nous le présenter le 28 octobre, ont préparé un projet de plan de conservation. Ils l'ont présenté à la ministre. La ministre dit, un instant, avant d'approuver cela, je vais demander au Conseil du patrimoine de consulter les citoyens. C'est ce que nous faisons.

1340 C'est pas un document final. Tout peut changer là-dedans. C'est important de le préciser. C'est l'objet même de la consultation.

1345 Parce que si l'intention avait été de l'adopter tel quel, il n'y aurait pas de consultation publique. C'est pas obligatoire, une consultation publique, c'est un choix que la ministre fait de consulter pour justement bonifier, à la lumière de ce que vous pourrez nous dire. Alors merci et à vous monsieur.

VILLE EN VERT

1350 **PAR M. MARC SARDI :**

1355 D'abord merci pour cette consultation. Je m'appelle Marc Sardi, je suis chargé de projet en biodiversité urbaine pour l'organisme Ville en vert. Donc je suis aussi impliqué avec le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay depuis 2011 et je siège aussi sur le Comité de suivi permanent pour la mise en valeur et conservation du Bois-de-Saraguay.

1360 Juste un petit mot à propos de l'organisme pour lequel je travaille. Ville en vert, c'est un organisme à but non lucratif qui gère le programme Éco-quartier pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

1365 Un des mandats de Ville en vert est de justement mettre en valeur les espaces verts de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et de sensibiliser justement le public à la biodiversité du territoire. C'est pourquoi nous nous sentons, en parlant de Ville en vert, je vais essayer de parler en tant que représentant de l'organisme, nous nous sentons particulièrement concernés par les démarches de mise en valeur et de conservation du Bois-de-Saraguay.

La beauté naturelle du site et sa richesse en termes d'espèces constituent une plateforme inouïe pour la sensibilisation de la communauté montréalaise à l'importance de préserver le milieu naturel en ville et la biodiversité qu'ils hébergent. Pardonnez-moi ma lecture!

1370

Le présent mémoire permet de rappeler les valeurs de Ville en vert en ce qui concerne la protection de l'environnement par l'expression de nos préoccupations et nos recommandations face aux orientations décrites par le plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay.

1375

Donc si on commence par les anciens domaines! En ce qui concerne les anciens domaines, Ville en vert reconnaît que les limites du site patrimonial ont été établies avant la réalisation de certaines interventions dans le passé, notamment la construction du projet initial dans les années quatre-vingt en bordure est du secteur forestier.

1380

Toutefois, on appuie la position du Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay concernant le domaine Molson-MacDougall, donc la maison Mary Dorothy Molson, donc les bâtiments du domaine qui sont actuellement situés à l'extérieur du site patrimonial devraient faire l'objet d'une mise en valeur inclusive en lien avec le site patrimonial. Je crois, si je ne m'abuse, la maison détient déjà un statut patrimonial, et ce serait plutôt logique de pouvoir l'inclure dans les limites du site patrimonial, selon nous.

1385

Donc voilà pour ça. En ce qui concerne la maison du chauffeur maintenant dans l'ancien domaine Ogilvy! Ville en vert considère que ce bâtiment devrait faire l'objet d'une mise en valeur et d'une restauration qui permettraient d'y aménager un centre d'accueil et d'interprétation de la nature pour les visiteurs.

1390

En ce qui concerne maintenant la forêt intérieure du Bois-de-Saraguay, on parle ici d'une forêt qui constitue une richesse naturelle d'une valeur inestimable pour une ville comme Montréal, et devant la rareté des sites naturels de la ville, il est donc évident, pour Ville en vert, que ça doit être impérativement préservé dans son intégrité.

1395

Toutefois, on juge essentiel que le site demeure accessible au public afin que celui-ci puisse découvrir la nature et la biodiversité et être sensibilisé à l'importance des milieux naturels en ville.

1400

Donc on est d'avis que les sentiers existants devraient faire l'objet d'une valorisation tout en favorisant des interventions minimales, comme ce qui est en train de se faire justement présentement sur les sentiers du Polo et Paton.

1405

En ce qui concerne le sentier de la biodiversité qui est un sentier qui existe, donc c'est un sentier qui existe et qui est emprunté depuis plusieurs années maintenant par les riverains et par tout le monde qui justement fréquentent le site du Bois-de-Saraguay, devrait être mis en valeur et

aménagé, toujours en favorisant des interventions minimales, donc en maintenant une largeur vraiment la plus minimale possible.

1410 Donc juste pour mentionner le fait que Ville en vert est impliqué justement avec le Comité de la mise en valeur notamment par les visites guidées qu'on guide, moi-même en fait, depuis 2013, et puis on y observe vraiment à chaque fois, on fait des observations incroyables, surtout au niveau de la végétation, notamment pour des espèces à statut ou à valeur d'intérêt particulier, comme l'érable noir, le caryer ovale, le noyer cendré, etc.

1415 Mais à chaque fois qu'on fait des visites dans ce sentier-là, on peut observer jusqu'à soixante (60) espèces végétales et animales. Donc oui, c'est un sentier qui est sensible, donc on est conscient du fait qu'il traverse plusieurs habitats qui sont extrêmement riches en biodiversité, mais comme il existe déjà et puis qu'il est déjà fréquenté, bien, il y a moyen justement de pouvoir faire découvrir cette richesse-là, cette biodiversité-là à l'ensemble des visiteurs de la communauté montréalaise et du Québec. Parce que, comme vous l'avez mentionné tantôt, ça appartient du niveau national.

1420 Donc on est aussi d'avis qu'aucun autre sentier majeur devrait être aménagé dans la forêt intérieure du Bois-de-Saraguay.

1425 On est conscient de l'importance de la mise en valeur du caractère patrimonial du site, mais on est convaincu que dans une situation où la nature aurait pris le dessus sur toute intervention humaine du passé, le nouveau milieu naturel devrait prévaloir et être laissé intact et ça encore devant la rareté des sites naturels à Montréal.

1430 Par exemple, nous sommes d'avis que l'ouverture d'un nouveau sentier dans le but de mettre en valeur l'ancien chemin Robert-Bélanger devrait être proscrite. Le caractère historique de cet ancien chemin pourrait être mis en valeur et souligné dans le cadre d'une exposition permanente d'une éventuelle salle muséologique qui pourrait par exemple être aménagée dans le manoir Molson-MacDougall.

1435 Un autre exemple serait la mise en valeur du patrimoine agricole du secteur. Ville en vert est d'avis qu'aucun site agricole historique ne devrait être restitué et restauré sur l'ensemble du site patrimonial ou du parc-nature du Bois-de-Saraguay, pas même dans les lieux ouverts, parce que les milieux ouverts, ce sont quand même des milieux naturels bien qu'ils ont été justement défrichés dans le passé; ils abritent maintenant une diversité qui est vraiment très importante au niveau de la faune et de la flore, notamment pour les insectes pollinisateurs, toutes les plantes de milieux ouverts et indigènes qu'on retrouve dans ce milieu-là.

1445

Par contre, ces derniers habitats devraient quand même être sujets à des opérations d'éradication d'espèces végétales exotiques et envahissantes.

C'est pas mal ça. Merci.

1450

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1455

PAR Mme LISE MARTEL :

J'aurais peut-être une question. Est-ce que vous suggérez que les limites du site patrimonial soient modifiées pour mieux correspondre à celles du parc-nature?

1460

PAR M. MARC SARDI :

Pourquoi pas?

PAR Mme LISE MARTEL :

1465

Et puis dans votre esprit, est-ce que ça implique que le secteur résidentiel devrait être exclu du site patrimonial?

PAR M. MARC SARDI :

1470

Effectivement.

PAR Mme LISE MARTEL :

1475

D'accord.

PAR M. MARC SARDI :

1480

Effectivement, vu que personnellement, là, je parle à titre de Marc Sardi en tant que citoyen de Montréal, je ne vois pas un intérêt de protéger, bien, d'inclure dans un site patrimonial un endroit qui a été construit, un projet domiciliaire, quand il y a une autre partie du secteur adjacent qui est directement adjacent au site patrimonial qui mériterait d'être englobé justement par les limites du site patrimonial. Ça, c'est mon opinion personnelle.

1485 **PAR Mme LISE MARTEL :**

Merci.

1490 **PAR M. DENIS BOUCHER :**

Donc si je poursuis! Le commentaire que vous avez fait concernant l'intégration de la maison Molson au site patrimonial, vous avez effectivement raison, le bâtiment possède déjà un statut, mais est-ce que vous pensez que son intégration apporterait une plus grande cohérence historique au site patrimonial ou est-ce que c'est pour des considérations de préservation du bâtiment?

1495

Est-ce que vous pensez que le bâtiment serait mieux préservé s'il faisait partie du site? J'ai cru comprendre plus tard dans vos explications qu'il pourrait même faire l'objet d'une mise en valeur intégrée à une fonction muséale par exemple.

1500 **PAR M. MARC SARDI :**

Je pense que c'est plus pour des questions de conséquence avec d'autres limites, comme la limite du parc-nature. Je trouve que ce serait comme une sorte de suite logique de pouvoir suivre les mêmes limites.

1505

Juste le fait qu'on parle ici d'un bâtiment patrimonial, et puis après ça, on parle d'un site patrimonial et que juste la logique du fait que celui-ci ne soit pas inclus dans les limites du site patrimonial, bon, j'ai pas besoin de mentionner plus! Je veux dire, il y aurait peut-être une suite logique à l'inclure.

1510

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas parce que vous souhaitez une plus forte ou une plus grande protection de la maison?

1515

PAR M. MARC SARDI :

Bien oui effectivement.

1520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce que le fait qu'elle a déjà un statut juridique, elle est citée par la Ville, je crois...

PAR Mme ANN MUNDY :

1525

Elle a déjà une protection.

PAR LE PRÉSIDENT :

1530

... elle a déjà une protection, alors c'est difficile d'être plus protecteur que ça, là. Là, ce serait la ceinture et les bretelles, mais on peut aussi.

PAR M. MARC SARDI :

1535

Moi, je parle d'une protection, on parle d'une protection au niveau municipal, pas municipal, c'est-à-dire de la Ville de Montréal, mais aussi d'une protection au niveau provincial.

PAR Mme ANN MUNDY :

1540

Un classement.

PAR M. MARC SARDI :

1545

Un classement, oui, c'est exactement, additionnel. Qu'elle ait les deux (2), pourquoi pas!

PAR Mme ANN MUNDY :

J'ai une question sur le sentier de la biodiversité.

1550

PAR M. MARC SARDI :

Oui. C'est un peu plus mon domaine.

PAR Mme ANN MUNDY :

1555

Alors vous organisez des visites annuellement, par curiosité, vous accueillez combien de personnes lors de ces visites?

PAR M. MARC SARDI :

1560

Donc on a déjà accueilli jusqu'à trente-cinq (35) personnes, si je me trompe pas, mais normalement, ça se situe autour de quinze (15) à vingt (20) personnes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1565

Mais sur une base annuelle?

PAR M. MARC SARDI :

1570

C'est ça. Mai, donc normalement la troisième fin de semaine du mois de mai.

PAR Mme ANN MUNDY :

1575

Ah, c'est une visite.

PAR M. MARC SARDI :

C'est une visite. C'est ça, parce que justement le site n'est pas encore ouvert officiellement.

1580

PAR Mme ANN MUNDY :

Il est où exactement le sentier de la biodiversité?

PAR M. MARC SARDI :

1585

Bien, il est accessible par le sentier du Polo, et puis il va vers l'ouest. Et puis je pense qu'il y avait même, en tout cas ayant siégé justement au Comité de suivi permanent du Bois-de-Saraguay, il y avait mention justement de peut-être, au lieu d'aménager un sentier, le sentier Robert-Bélanger, bien de comme continuer le sentier de la biodiversité de façon sinueuse jusqu'au boulevard Gouin. Donc ça, c'était comme quelque chose qui avait été mentionné.

1590

Disons que ça, ça pourrait être une façon justement de pouvoir, comme monsieur Moquin, je crois, l'avait mentionné, d'avoir une entrée vis-à-vis la maison du chauffeur, proche de cette intersection-là.

1595

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup monsieur.

1600

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE DE MONTRÉAL

1605

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Luc Leblanc.

1610

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous signale en passant qu'il y a déjà une centaine de personnes qui nous écoutent en direct sur le Web présentement.

1615

PAR M. LUC LEBLANC :

Bonsoir. Luc Leblanc, je suis ici pour représenter la Société de biologie de Montréal.

1620

La Société de biologie n'a pas présenté de mémoire. On a présenté une lettre d'appui. C'est un peu ce que je viens dire ici.

On appuie les efforts de conservation qui sont liés avec la mise en valeur du Bois-de-Saraguay. On se réjouit de ça. Nous autres, c'est un plus évidemment.

1625

On porte aussi notre appui au Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay par le biais de madame Jocelyne Gauvin qui vient nous entretenir régulièrement de l'avancement des travaux, et puis c'est un peu suite à ses interventions qu'on a embarqué dans le train. C'est tout nouveau pour nous autres, ce dossier-là, on peut dire. Donc c'est elle qui nous a amenés à connaître un peu qu'est-ce qui se fait.

1630

Juste un mot pour dire que pour nous autres, ça représente quelque chose d'important dans le sens que les endroits proches de Montréal, et même à Montréal même encore plus spécifiquement, ils sont rares. Nous autres, à la Société de biologie, on organise des visites guidées à nature écologique et puis de pouvoir prendre le transport en commun pour amener des gens à un site aussi important, bien, pour nous autres, ça l'a vraiment une double valeur.

1635

C'est à peu près l'essentiel de mon intervention.

1640

La seule chose qu'on avait discuté, le comité à la Société de biologie de Montréal, c'est de demander qu'une attention particulière soit portée à toutes les décisions de constructions d'infrastructures dans le boisé de Saraguay en tenant compte de l'idée du caractère irréversible de ces interventions-là.

1645 Quand on décide de faire quelque chose, pour les espèces sensibles, bien, ça peut amener une disparition. Ça fait que ce caractère-là irréversible des interventions qui vont être posées, bien, c'est un souci pour nous à la Société de biologie de Montréal.

PAR LE PRÉSIDENT :

1650 Dois-je comprendre, bien que ça ne soit pas dit et écrit clairement, que tout en soutenant, tout en étant d'accord avec l'aménagement du sentier qu'on appelle de la biodiversité, vous ne semblez pas favoriser la création de l'autre sentier qu'on appelle Robert-Bélanger?

PAR M. LUC LEBLANC :

1655 Bien, chaque intervention supplémentaire, chaque aménagement supplémentaire a des avantages, oui, pour faire connaître le Bois-de-Saraguay, comme tout le monde l'a souligné, mais il y a toujours le danger, on parle dans les inventaires que vous avez faits, de la chauve-souris à statut précaire, d'un reptile à statut précaire, puis tous ces aménagements-là amènent
1660 potentiellement un danger pour ces espèces-là, qui est irréversible.

PAR LE PRÉSIDENT :

1665 D'autres questions? C'est bon. Merci beaucoup.

COMITÉ POUR LA MISE EN VALEUR DU BOIS-DE-SARAGUAY

1670 **PAR Mme ANN MUNDY :**

J'appellerais madame Jocelyne Leduc Gauvin.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1675 Bonsoir. Alors je suis présidente du Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay. Je devrais peut-être vous dire peut-être avec un certain humour qu'après l'envoi de mon mémoire de huit (8) pages, j'ai appris qu'il faudrait le présenter en cinq (5) minutes. Et moi, j'ai minuté, c'était quinze (15) minutes, alors il fallait que j'enlève les deux tiers (2/3). Alors j'ai passé quelques jours à
1680 jouer psychologiquement du ciseau, et j'espère que je vais arriver à présenter l'essentiel en développant certains points plus que d'autres et en espérant que vous allez me poser quelques questions sur des choses plus courtes.

1685 Nous vous remercions de consulter le public au sujet de ce plan de conservation du Bois-de-Saraguay.

1690 Nous nous rappelons cette autre consultation par la Commission des biens culturels du Québec en 1979. J'avais présenté un modeste mémoire à cette Commission en tant qu'utilisatrice émerveillée par cette forêt splendide que je fréquentais avec notre famille.

1695 Pour plusieurs parmi nous, le Bois-de-Saraguay, c'est une histoire d'amour avec une forêt. Il y a peu de vastes paysages ici, c'est pour ça que le terme paysage patrimonial, ça me chicote un peu, mais c'est une grande beauté à caractère intimiste. Je mentionnerai seulement, par manque de temps, par exemple les miroirs lumineux et changeants des petits marais et marécages qui sont là qui reflètent le feuillage des arbres, pas des grands marécages qui montrent au loin des montagnes, etc., les arbres, le feuillage qui change continuellement. Mentionnons les nuages, la luminosité du ciel, etc.

1700 Des fois, je dis qu'après trente-cinq (35) ans, quand j'entre là, à chaque fois je me sens un peu comme Alice au pays des merveilles! Là, je dépasse mon temps.

Nous sommes donc pourtant en ville mais dans cette forêt merveilleuse, on peut ressentir à quel point on peut faire un avec la nature.

1705 Nous trouvons que votre plan de conservation, pourtant très étoffé, mentionne à peine le rôle primordial d'un groupe citoyens dans la sauvegarde et la mise en valeur du Bois-de-Saraguay à partir des années 1978 jusqu'à aujourd'hui. Je pense d'abord à la protection, mais on en a parlé un peu, du Bois-de-Saraguay contre sa destruction, grâce en particulier à la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal qui est bien représentée ce soir, à la SAJIB aussi dans le temps qui s'appelle aujourd'hui les Amis du Jardin botanique de Montréal et localement, un regroupement de comités de Saraguay. Sans eux, on ne serait pas là ce soir. Le Bois-de-Saraguay non plus.

1715 Plus tard en 2009, en absence de tout projet de mise en valeur du Bois-de-Saraguay, j'ai présenté, avec l'horticultrice Julie Boudreau, un mémoire au Conseil du patrimoine de Montréal. C'était dans le cadre de la citation de la maison Mary-Dorothy-Molson, et c'est là que j'avais recommandé de jumeler ça avec la mise en valeur du Bois-de-Saraguay pour lequel il n'y aurait pas de projets.

1720 En 2009 également, nous avons mis sur pied le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay.

Suite à nos campagnes bénévoles de sensibilisation auprès du public et des élus municipaux, et avec l'appui à ce moment-là de six (6) associations et regroupements dont certains

1725 sont ici ce soir, la Ville de Montréal décidait, en 2011, de voter les budgets nécessaires à la planification et à la mise en valeur du Bois-de-Saraguay.

1730 On peut féliciter la Ville d'avoir décidé d'impliquer les citoyens dans cette démarche. Comme ça, les premiers comités consultatifs commençaient, dès 2010, et continuent maintenant sous le nom de Comité de suivi permanent.

1735 Nous aimons penser que ces démarches citoyennes font maintenant partie de l'histoire récente du Bois-de-Saraguay.

1740 Maintenant, la réflexion commune entre délégués, citoyens et fonctionnaires a permis d'atteindre des consensus importants selon nous dont certains semblent absents de votre plan de conservation. Nous aimerions vous proposer de les inclure. En voici quelques-uns!

1745 Je vais parler plus longuement du sentier de la biodiversité. En 1978, des biologistes présentaient ce sentier au public dans le cadre des démarches pour sauvegarder le Bois-de-Saraguay. Et ce fut un coup de cœur pour certains d'entre nous.

1750 Ensuite en 1991, un groupe d'experts dont deux (2) directeurs successifs du Jardin botanique de Montréal recommandait ce sentier parmi un petit nombre à aménager dans le cadre de leur projet concept de mise en valeur du Bois-de-Saraguay.

1755 Depuis 2009, notre Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay inclut ce sentier de la biodiversité au cours de nos visites guidées annuelles, monsieur Sardi en a parlé.

1760 Dès 2011, nous en proposons la mise en valeur. Son parcours fut alors localisé avec nous à l'aide d'un GPS par la Direction des grands parcs, et en 2012, le chef de division des projets majeurs promettait par écrit la mise en valeur du sentier de la biodiversité.

1765 Au point de vue de la petite histoire, j'ai croisé à un moment donné dans ce sentier un vieux monsieur qui se promenait là, j'ai dit, ah, ça fait longtemps que vous venez ici, alors il disait qu'il était un ancien combattant de la Deuxième Grande Guerre et qu'il était là depuis les années cinquante, juste à l'ouest de la forêt, c'est un développement qui était pour anciens combattants. Donc ça fait un bout de temps que les gens se promènent dans ce sentier, même s'il n'est pas – bien, il y a eu des rubans, il y a des marques de peinture, mais il n'a pas été aménagé, mais il continue d'être fréquenté.

1760 Nous avons demandé que la largeur de ce sentier ne dépasse pas un mètre (1 m), à cause de sa richesse écologique, et puis il faut vraiment faire attention. D'ailleurs tout le long à terre, en tout cas, je me suis dit, il faut pas que je leur raconte tout ça, c'est un sentier d'un charme exquis.

1765 Je vous invite au mois de mai prochain si vous voulez venir le visiter avec nous, vous ne verrez plus les choses de la même façon. C'est extraordinaire, la biodiversité.

1770 On voit des arbres un peu incroyables, et pas vingt (20) érables, trente (30) telle affaire, non. Untel, un autre à côté, un autre à côté, un autre à côté, par exemple des arbres comme l'ostryer, le charme de Caroline, le caryer, deux (2) sortes de caryer. Le caryer ovale, quand on a fait visiter des écoliers, quand ils étaient avec nos enfants, et puis quand on leur a montré ça, vous savez, c'est une écorce incroyable en lambeau, ah, un érable de sorcière! Ça nous est resté. C'est extraordinaire.

1775 On apprend comme ça à identifier des arbres par les écorces étranges. En plein hiver, on peut identifier des arbres.

1780 Et à terre, toutes sortes de fleurs, de fleurs printanières en particulier toutes petites, même un peu plus grandes. Combien de sortes de fougères toutes ensemble. C'est incroyable. Alors c'est vraiment un sentier de charme, mais il faut faire très attention dans l'aménagement, parce qu'il y a des plantes rares et fragiles autour; alors on a demandé par exemple que ce soit pas plus qu'un mètre (1 m) de large, et on croit comprendre que ça va être ça.

1785 Nous souhaitons que le parcours final de ce sentier soit très semblable à celui que nous utilisons dans nos visites éducatives. En cas de changements mineurs, nous demandons que ceux-ci présentent une biodiversité égale ou supérieure au présent parcours, et non pas diminuée. C'est pas un lieu de passage, c'est un sentier extraordinaire.

1790 Nous aimerions aussi que soit aménagé assez rapidement ce sentier, pas demain matin, mais il a été question de 2017, car dans le moment, des promeneurs ont tendance à marcher à gauche à droite là-dedans, parce qu'il n'est pas balisé, avec leur chien souvent. Ils laissent leur chien en liberté et ils suivent leur chien en écrasant dieu sait combien de plantes fragiles en faisant ça. Alors il ne faut pas l'étirer dans cinq (5) ans, là.

1795 Nous apprécions aussi qu'à la demande de plusieurs groupes comme le nôtre, le passage des vélos sera interdit pour préserver la nature dans toute cette forêt. Au besoin, à l'entrée du sentier de la biodiversité, on pourrait même installer un tourniquet rendant encore plus difficile le passage des vélos.

1800 Maintenant, un centre d'interprétation de la nature du Bois-de-Saraguay! À la fameuse Commission des biens culturels en 1979, il y avait, si je me souviens bien, dix-sept (17) mémoires, la grande majorité demandait la création d'un centre d'interprétation dans le but de permettre au public d'apprécier les qualités exceptionnelles du Bois-de-Saraguay et de vouloir tous participer à sa protection, à sa conservation.

1805 Alors le Comité pour la mise en valeur du Bois-de-Saraguay a repris cette recommandation. Nous comprenons qu'il serait installé dans l'ancienne maison du chauffeur au domaine Ogilvy.

1810 Maintenant, d'autres choses que nous proposons! Maintenir l'intégrité naturelle de la forêt intérieure plutôt que d'aménager des champs agricoles. Comme les autres ont mentionné avant nous, vous aviez une recommandation de faire le contraire. Face à une suggestion de remplacer des nerpruns envahissants par des champs agricoles, je veux bien croire qu'ils sont assez anciens, les délégués dont nous ont demandé de restaurer plutôt la forêt qui est encore plus ancienne que les champs agricoles.

1815 Puis entre parenthèses à Montréal, il y a beaucoup d'anciens champs agricoles qui pourraient être conservés, et puis de conserver pendant ce temps-là ici la forêt en priorité, l'ancienne forêt.

1820 Éviter aussi, comme d'autres l'ont mentionné, la mise en valeur de sentiers additionnels dans la forêt intérieure, comme le sentier Robert, un peu pour les mêmes raisons, et aussi en se disant qu'on considère plus prudent de pas rajouter encore des sentiers comme le sentier Robert, parce qu'on peut pas encore estimer le risque de perturbation d'une nature parfois fragile si trop de sentiers étaient ajoutés dans cette forêt.

1825 Par ailleurs, nous souscrivons, une autre recommandation du projet concept de 1991 par les experts du Jardin botanique, d'aménager de l'autre côté du boulevard Gouin, dans le domaine Ogilvy, là un sentier de la nature à caractère plus pédagogique qui permettrait de pointer diverses plantes et différencier les écosystèmes.

1830 Débuter bientôt un programme d'interprétation de la nature. Ça, ça existe dans les parcs-natures avec l'organisme GUEPE, alors on espère que ça va commencer bientôt dans le Bois-de-Saraguay.

1835 La maison Mary-Dorothy-Molson, bien, ça a été abordé, c'est qu'on a appris que ça fait pas partie du domaine...

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça ne fait pas partie du site.

1840 **PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :**

Du site protégé patrimonial, que c'est dans le parc-nature. On s'est demandé, est-ce qu'il faudrait que ce soit réévalué. On voudrait être rassuré que c'est aussi bien protégé de cette façon-là qu'autrement.

1845 On demande comme plusieurs, je vous le mentionne quand même, que la maison Mary-Dorothy-Molson soit restaurée et aménagée pour le public et non pas pour des activités commerciales. Ça appartient au public, et il a été question par exemple d'y instaurer un petit musée d'histoire de Saraguay avec ameublement d'époque, des salles de réunion pour des groupes citoyens ou des récitals, la restauration aussi des jardins anciens.

1850 L'accès des visiteurs maintenant! Il est important, ça a été mentionné que les citoyens de différents quartiers de Montréal puissent accéder au site assez facilement par différents moyens de transport et en toute sécurité, mais en préservant au maximum l'espace forestier, ce qui est pas toujours évident. Pour les piétons par exemple sur le boulevard Gouin, il n'y a pas de trottoirs, il faudrait en installer pour assurer la sécurité des piétons.

1855 Les vélos, bon, ça n'a pas été beaucoup mentionné, il a été question le long du chemin de fer, il y a un projet d'une piste multifonctionnelle pour piétons et pour vélos entre la partie sud de la forêt et le chemin de fer, mais qui n'entrerait pas dans la forêt.

1860 Parce qu'il y a toujours, depuis justement la Commission de 1979, il y a toujours à travers tout ça le souci de pouvoir ouvrir et faire une mise en valeur mais protéger en même temps, et puis on ne veut pas que ça devienne une espèce d'autoroute piétonne, encore moins de vélos pour traverser la forêt pour aller par exemple à partir du train à venir, à partir du chemin de fer, vers le boulevard Gouin, bien, bon, il y a un raccourci, on va passer par le Bois-de-Saraguay!

1865 Alors c'est pour ça qu'il y a beaucoup de souci d'avoir cette piste-là, mais qu'il n'y ait pas les vélos dans le bois et même des piétons. On mettait pas une entrée par là pour pas qu'il y ait ce fameux boulevard piétonnier qu'on voudrait certainement pas personne à cause des risques à la nature.

1870 Puis pour le stationnement, bien, ça peut être dans les rues avoisinantes, mais le long du boulevard Gouin, dans le moment, il n'y en a pas. Ça n'a pas été prévu, je pense. Il nous semble qu'il faudrait en avoir un peu pour des gens qui peuvent arriver en voiture pour toutes sortes de raisons, et puis pour accéder par exemple à la maison du chauffeur, s'il y a un poste d'accueil là, pour aller chercher des informations, pour aller aux toilettes, et pour signaler s'il y a quelque chose de pas normal tout d'un coup qui se passe dans la forêt, qu'est-ce qu'on fait avec ça! C'est pas tout le monde qui a un téléphone cellulaire qui peut appeler je sais pas trop où. Alors de pouvoir se

1880 rendre, alors un stationnement pour quelques voitures, il me semble que ce serait une bonne chose.

1885 Et j'aimerais, pour terminer, remercier très sincèrement les représentants de plusieurs associations et regroupements qui ont appuyé nos démarches en faveur de la mise en valeur du Bois-de-Saraguay. Nous continuons de les informer et les consulter régulièrement, ce que nous avons fait pour la rédaction de ce rapport, même s'il est au nom de notre Comité pour la mise en valeur.

1890 Je sais pas si j'ai le temps de les mentionner!

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui.

1895 **PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :**

Pour Ahuntsic-Cartierville, il y a le Conseil local des intervenants communautaires, le CLIC de Bordeaux-Cartierville de madame Geneviève Levac, elle est ici, qui le représente.

1900 Il y a le Regroupement des citoyens de Saraguay. Malheureusement, c'était impossible pour leur présidente d'être ici. La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal qui est très présente. Ville en vert Éco-quartier d'Ahuntsic-Cartierville.

1905 Et à Montréal, la Coalition verte, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, la Société de biologie de Montréal qui vient d'être présente et la société des Amis du Jardin botanique de Montréal.

Alors je vous remercie.

1910 Nous espérons que ces considérations seront utiles pour que les générations futures puissent retrouver un Bois-de-Saraguay aussi beau dans cinquante-cent (50-100) ans qu'il l'est aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1915 Ce sera très utile certainement. Est-ce que mes collègues ont des questions?

PAR M. DENIS BOUCHER :

1920 Moi, j'en aurais une question sur un des derniers points que vous avez abordés, notamment sur la question d'accès par le trottoir, vélos. Est-ce que vous pensez que ces aménagements, pour faciliter la circulation des piétons en bordure du boulevard, est-ce que ça pourrait se faire en empiétant légèrement dans la zone protégée?

1925 Parce qu'on comprend évidemment que les espaces sont très limités. Est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable selon vous?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1930 Nous avons entendu l'excellente suggestion, c'est l'enfouissement des fils électriques d'Hydro par-dessus, alors ça, ça ferait de la place.

PAR LE PRÉSIDENT :

1935 À quel endroit?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1940 Le long du boulevard Gouin côté sud, donc en bordure de la forêt. Mais à ce moment-là, ça ferait cet espace-là sans empiéter sur la forêt.

1945 Je pourrais peut-être faire une petite mention aussi, suite à des questions au sujet de la section résidentielle juste à l'est, qui fait partie de l'arrondissement naturel, est-ce qu'elle devrait en faire partie ou non!

1950 C'est parce que, en tout cas moi, je sais pas quel serait l'impact dans un sens. Par exemple, si elle n'en fait pas partie, est-ce qu'il pourrait y avoir, juste pour vous faire sauter, un parc Belmont à côté?

PAR LE PRÉSIDENT :

Il y en a déjà eu un pas loin.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1955 Plus loin pas mal. Plus loin pas mal. Mais à la place de ce développement domiciliaire qui est collé sur la forêt, s'il n'est plus protégé dans l'arrondissement naturel, est-ce qu'on peut imaginer le

1960

pire? En tout cas, est-ce que ce serait libre comme ça, bien là, il y aurait un impact, parce que quand même il y a une quiétude là quand on marche le long du sentier Paton, les maisons, même on les voit un petit peu au loin, mais c'est très calme.

PAR LE PRÉSIDENT :

1965

Mais vous laissez entendre, dans le fond, que ça sert un peu de zone tampon entre le boisé...

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1970

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc juste pour ça, ça a son utilité, si je comprends bien.

1975

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

1980

Puis si je peux revenir à la fameuse question des zones agricoles, pour renchérir un peu! En enlevant les nerpruns, ce serait très bien de restaurer, avec des arbres et arbustes indigènes à petits fruits. Parce que dans le moment, les nerpruns, il y a des oiseaux qui mangent ces fruits-là, d'ailleurs qui les déménagent partout, on les trouve dans nos jardins, mais il serait bien d'y avoir par contre des petits fruits sauvages indigènes dans une zone de friche et puis plus dans la forêt, bien, des arbres qui vont grandir.

1985

Alors on pourrait toujours signaler qu'il y a déjà eu une zone agricole là, mais avant ça, il y avait la forêt. Vous savez sans doute n'est-ce pas, je mentionne ça souvent, il y a une carte de l'île de Montréal en 1702 par le sulpicien Vachon de Belmont, et ce sont principalement dans la partie sud les concessions de terre octroyées aux différentes familles. Les généalogistes utilisent ça.

1990

Mais au nord de l'île où il y en a pas de bâtiments, c'est marqué «beau bois», c'est la seule place. Il y a d'autres boisés qui sont signalés sur l'île, c'est la seule place où c'est marqué «beau bois» 1702. Alors c'est quand même intéressant.

PAR Mme ANN MUNDY :

1995

Pourquoi vous favorisez davantage le sentier de la biodiversité, par rapport au sentier Robert-Bélanger?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2000 Ah madame! C'est parce qu'il faut que vous veniez faire un tour.

PAR Mme ANN MUNDY :

2005 Parce que c'est la diversité?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

Il faut que vous veniez vers la mi-mai, c'est extraordinaire.

2010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est au cœur du plan de conservation.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2015 Oui, c'est au cœur, et puis on nous a dit à un moment donné que les plus anciennes parties de la forêt qu'il y a là, s'il n'est pas aménagé, un ingénieur forestier m'a dit à un moment donné, parce qu'il savait que ça m'intéressait, si vous voulez conserver le sentier de la biodiversité, marchez-le. Autrement, il va disparaître.

2020 Mais l'autre, je dis pas que c'est pas bien, qu'il n'est pas beau, mais ça se compare pas. Et l'autre est en ligne droite. Le sentier de la biodiversité est très légèrement sinueux. Mais on veut qu'il soit étroit pour pas que les gens se mettent à courser là-dedans. Mais l'autre, c'est pas du tout du tout le même intérêt écologique.

2025 L'autre, c'est un intérêt historique de la ferme Bélanger, mais ça pourrait être pointé par un panneau, quelque chose comme ça, ou justement dans la maison Mary-Dorothy-Molson ou dans la maison du chauffeur. Il pourrait y avoir des graphiques, des cartes, etc., pour indiquer ça.

2030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant, il n'y a pas de lien, attendez un petit peu, il n'y a pas de lien est-ouest?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2035

Le seul, c'est le sentier de la biodiversité, mais qui ne se rend pas jusqu'au bout non plus, là. Mais qui se rend, il se rend à partir du sentier du Polo jusqu'à, il y a un canal de dérivation, alors ça se rend jusque-là.

2040

Et il y a une petite butte aussi qui n'est pas très haute, ils appellent ça une forme fluviale, c'est quand même le point le plus haut de la forêt de Saraguay, mais ça se rend un peu passé ça.

Mais c'est extraordinaire!

2045

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais dites-moi, quand vous parliez tout à l'heure qu'il existe un projet de lien qui suivrait la ligne d'Hydro-Québec...

2050

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

Ça, c'est autre chose. Ça, c'est en dehors.

PAR LE PRÉSIDENT :

2055

Voulez-vous me préciser ça?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2060

Il n'y a pas eu beaucoup de discussions ou de détails de ça jusqu'ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est où d'abord?

2065

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

Monsieur tout à l'heure, monsieur qui parlait du chemin où il y a des mares d'eau, puis il y a toutes sortes de gens qui jettent n'importe quoi, c'est là.

2070

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Moquin.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2075

C'est parce que quand il a été question de qu'est-ce qu'on faisait avec les vélos, parce que même en 1991, le projet des experts, c'est pour des sentiers pédestres, alors qu'est-ce qu'on fait avec les vélos quand même! Ça existe des vélos.

2080

Et puis après ça, bien, on a entendu parler qu'il y avait une question de ce projet-là, voilà, les vélos pourront se promener le long de la frange sud de la forêt et aller plus vers l'est jusqu'à, bon, il était question du parc Noël-Nord, passé ça, et vers l'ouest peut-être jusqu'au Bois-de-Liesse. Alors ça, c'est multifonctionnel, le vélo et puis piéton.

2085

Mais l'entrée, il n'est pas censé y avoir une entrée dans la forêt par là, parce qu'autrement!

PAR LE PRÉSIDENT :

2090

Parce que vous parlez du sentier qui est près de la voie ferrée, en fait?

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

C'est en dehors de la forêt.

2095

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2100

C'est en dehors du parc.

PAR LE PRÉSIDENT :

2105

Parce que quand on entre, quand on arrive à l'extrémité ouest, il y a un panneau de la Ville de Montréal qui dit «aménagement de sentier, etc.».

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2110

Le long du chemin de fer ou le long du boulevard Gouin?

PAR LE PRÉSIDENT :

Du chemin de fer, du côté du chemin de fer.

2115

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

Je dois vous dire que je passe pas très souvent dans ce coin-là.

2120

PAR LE PRÉSIDENT :

Là où il y a la ligne haute tension d'Hydro-Québec que vous décriviez tout à l'heure, monsieur Moquin, dans votre représentation, puis juste à côté au sud, il y a la voie ferrée. Mais à cet endroit-là, il y a une entrée donc, il y a un chemin, c'est le chemin que vous décriviez où on retrouve toutes sortes de détritiques notamment.

2125

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

C'est ça.

2130

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce chemin-là existe et donne accès à la forêt.

2135

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

D'une certaine façon, mais ce sera pas encouragé.

2140

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il n'est pas dans le site, lui.

PAR Mme JOCELYNE LEDUC GAUVIN :

2145

Non, il n'est pas dans le site, et puis on veut pas, comme je vous dis, avoir des autoroutes piétonnières. Ça a été un peu un sujet de discussions, qu'est-ce qu'on fait, alors c'est comme ça que dans le moment, bon, il y a le sentier Polo, le sentier Paton, le sentier tertiaire les rejoint, et ce n'est pas la route du chemin de fer qui les connecte ensemble, c'est un autre sentier qui est plus à l'intérieur, qui est un peu au nord par rapport au chemin de fer.

2150

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, je vois. OK. Bon, écoutez, pour moi ça fait le tour.

2155 Merci beaucoup.

COALITION VERTE

2160

PAR Mme ANN MUNDY :

Alors je demanderais à monsieur Gareth Richardson.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richardson, j'ai compris que vous souhaitez faire votre présentation en anglais?

BY Mr. GARETH RICHARDSON:

2170

Ah s'il vous plait. Rather than subject you to my fractured French, I think it will be more efficient if I do it in English.

BY THE PRESIDENT:

2175

It is all right.

BY Mr. GARETH RICHARDSON:

2180

Yes, my name is Gareth Richardson; I am president of the Green Coalition, la Coalition verte. We are a non-profit organization of grassroots volunteers; we have been active in Montreal region preserving natural spaces for over twenty-five (25) year. We have a historic link to the Bois-de-Saraguay because our founding president, Madame Sylvia Oljemark, and particularly her mother Mary Jackson, led the original movement to have, to establish the protection of the Bois-de-Saraguay, so we kind of trace our lineage that way.

2185

And we have two member groups associated with the Bois-de-Saraguay now; there is the Saraguay Citizens Association in which Sylvia Oljemark is active and Madame Leduc's organization you have just heard of, are both members of the Green Coalition.

2190

BY THE PRESIDENT:

So it is all linked.

2195 **BY Mr. GARETH RICHARDSON:**

2200 Yes. So I am really here just to support the more detailed presentations that they have given, and particularly Madame Leduc, just to reinforce some of those and to say that we have been looking forward to a greater access to the Bois-de-Saraguay for a very long time. I happen to live quite locally, just down the road in Pierrefonds, and I have seen the development of the Bois-de-Liesse park just on the other side of the Highway 13 and the big difference that has made -- making it accessible to people has made it valued by the population. It is much -- and so, but I think it confers a great protection just in itself, if people value it and use it then it's very important.

2205 So I would just like to make a couple of points to reinforce, and I think they have already been covered already, the one about maintaining the currently forested area which really means not re-establishing any agricultural area. I think we want to keep the forested area as it is, including the secondary growth, limiting the north-south trails to the two that are currently being established, the Polo and etc., but minimize the intervention as much as possible on maximizing the access, but also reinforcing the old biodiversity trail -- sentiers -- biodiversity to be re-established.

2215 We would like to see -- I think it has been mentioned as well -- the access to the river on the Ogilvie property, I think that is important to provide a contrast to the forest, to relieve some of the pressure on the forest, so I think that would be really important; to provide an interpretation center, I think that is an important step; whether it should be in the Maison du Chauffeur or in the Dorothy-Molson House, that is to be determined, I guess.

2220 And finally, to encourage the public to visit using public transport, active transport, which I guess means discouraging automobiles by not building huge car parks and making it easy to use the car to access. I think it is important that we keep that to a minimum. But given the area, given the residential nature of the surroundings and bringing in lots and lots of cars is going to cause all sorts of problems.

2225 And finally, the important thing that we have heard of the committee that is following this, I think, on-going consultation with the citizens is very important to keep the citizens in the loop, in the future, through following the developments.

2230 And just my final point which I don't think has been mentioned, I don't see any real acknowledgment in the Plan de conservation of the place of the Bois-de-Saraguay in the ecoterritory of the coulée verte du ruisseau Bertrand.

BY THE PRESIDENT:

What?

2235

BY Mr. GARETH RICHARDSON:

The ecoterritory, it is called the Ecoterritory of the Coulée verte du Ruisseau Bertrand, which includes the Bois-de-Liesse, the new park des Sources. It's an integral part of the concept, it is a very important part of it, and also there is no recognition that there already is a planned concept for that ecoterritory, and I don't think the objectives that are set for the Bois-de-Saraguay conflict with the Conservation Plan. I think it might be an idea for the Conservation Plan to acknowledge that this concept plan exists and that there is a bigger context to the whole process.

2240

And just as an insight, this plan does envisage a link from the Bois-de-Liesse to the Bois-de-Saraguay along the railway line.

2245

So I think that's all I've got to say. Thank you.

BY THE PRESIDENT:

2250

Okay, thank you. Your brief and presentation raises some interest and questions that could be addressed to you in French? Do you agree with that, although you can answer in English?

BY Mr. GARETH RICHARDSON:

2255

Oui. Yes.

BY THE PRESIDENT:

2260

Okay, thank you.

PAR Mme LISE MARTEL:

J'étais peut-être curieuse de savoir ce que vous pensez – parce que vous suggérez un accès à la rivière des Prairies?

2265

PAR M. GARETH RICHARDSON :

Oui.

2270

PAR Mme LISE MARTEL :

Est-ce que dans votre esprit, un accès à l'île aux Chats devrait être accordée aussi?

2275 **BY Mr. GARETH RICHARDSON:**

No. I think keeping Île-aux-Chats as it is currently with very minimum access is probably the best idea.

2280 **BY THE PRESIDENT :**

I have one. Just maybe, just one little point that I would like to raise: tell us where you stand; even if, I understand that your presentation and brief are consistent with almost everything we heard tonight?

2285 **BY Mr. GARETH RICHARDSON:**

I think so, yes.

2290 **BY THE PRESIDENT:**

But besides that, I would like to hear from you where you stand regarding the proposed development of another path. Because you just said, in your presentation, that you would enhance some maximizing access while minimizing the intervention.

2295 **BY Mr. GARETH RICHARDSON:**

Right. You're right. I think, well specifically that no, to not provide a third north-south trail. I think the two north-south trails, as they are, are sufficient, combined with the sentier, the biodiversity east-west. I think that would be a good balance for maximizing access and minimizing disturbance.

2300 **BY THE PRESIDENT:**

2305 Okay. D'autres questions?

Merci beaucoup monsieur Richardson.

2310

COLLÈGE SAINTE-MARCELLINE ET RÉSIDENCE DE L'AMITIÉ

PAR Mme ANN MUNDY :

2315 J'appellerais monsieur Marc Duhamel.

PAR M. MARC DUHAMEL :

2320 Bonsoir. Merci pour ces quelques minutes qui me sont accordées pour vous présenter l'essentiel du mémoire que nous avons déposé dans le cadre de cette consultation.

2325 Mon nom est Marc Duhamel, je représente ce soir les parents des élèves et le Collège Sainte-Marcelline ainsi que les résidents et la Résidence de l'Amitié qui ont conjointement déposé notre mémoire.

Merci de nous consulter. Nous nous sentons privilégiés d'être au cœur ou du moins très proches voisins du parc et nous serons de très heureux bénéficiaires des améliorations qui y sont apportées présentement.

2330 Le Collège compte environ mille (1000) élèves de la prématernelle au secondaire 5, et deux cent trente-sept (237) personnes habitent la Résidence de l'Amitié.

2335 À plusieurs occasions au cours des dernières années, le Collège et la Résidence ont demandé des améliorations sur le boulevard Gouin. Ces demandes qui sont décrites dans notre mémoire sont reliées à la sécurité des élèves, des résidents et des employés des deux (2) institutions.

2340 Les responsables du parc du Bois-de-Saraguay devaient nous présenter un plan de réaménagement pour Gouin au mois de septembre dernier. Cette rencontre a été annulée et remise au 8 décembre prochain. Il nous est donc impossible de vous donner notre opinion sur ce qui nous préoccupe au-delà de tout dans le cadre de cette consultation publique que vous menez présentement.

2345 Nous sommes néanmoins très concernés par le fait que l'aménagement des sentiers de promenade a priorité sur la sécurité des élèves et des aînés. Nous aurons souhaité que les deux (2) soient considérés à la même hauteur. D'autant plus, maintenant que la responsabilité de réaménager Gouin en face de nos établissements revient au Comité du parc de Saraguay, la Ville ne s'en occupe plus.

2350

À titre d'illustration, au cours des dernières semaines, les feux de circulation, à plus de quatre (4) intersections situées à l'est et à l'ouest du parc, ont été changés, et les lignes de traverse refaites pour assurer la sécurité des piétons. Seuls les feux devant le Collège et la Résidence sont restés intacts. Pourtant, il s'agit du seul endroit où traversent des élèves et des aînés en grand nombre quotidiennement dans le secteur.

2355

Nous savons que ces travaux ne sont pas sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications et du Conseil du patrimoine du Québec. Notre objectif est de vous sensibiliser à l'urgence d'améliorer les infrastructures et de sensibiliser à votre tour les autorités de la Ville à la nécessité d'assurer la sécurité de ceux qui résident à l'intérieur du parc, au même moment ou avant de poursuivre les investissements pour améliorer l'expérience des futurs visiteurs.

2360

2365

À partir des autorités de l'arrondissement au département des travaux publics, à la ville-centre, en passant par le département des grands parcs, nous voici devant le Conseil du patrimoine du Québec pour demander de sécuriser les lieux!

2370

Nous savons que chaque groupe précité suggèrera et priorisera des travaux au premier incident regrettable. Nous entendons déjà bien fort que tout sera fait pour qu'un tel accident ne se répète plus dans le futur. Nous voulons le prévenir, l'éviter.

2375

Voici un bref constat! Nous estimons qu'il est périlleux pour quiconque de marcher ou de circuler à vélo sur Gouin entre les rues LeMesurier à l'ouest et Joseph-Édouard-Samson à l'est. Le chemin sans trottoirs est trop étroit et sinueux.

2380

Les lignes blanches qui délimitent les côtés de la route ont récemment été repeintes et elles donnent depuis encore plus de place aux automobilistes. Les feux pour indiquer aux piétons de traverser ne sont pas situés devant les lignes de traverse.

Des blocs de ciment placés pour protéger les écoliers des autobus ne couvrent qu'une partie de l'espace d'attente. La signalisation pour indiquer la présence d'écoliers et d'aînés est insuffisante et très peu visible.

2385

La limite de vitesse de cinquante kilomètres-heure (50 km/h) est inhabituelle pour un secteur scolaire, surtout sur une route si étroite.

Le dessin sinueux de la route, la nature abondante et le peu de luminosité augmentent de beaucoup le risque d'accident. L'arrêt d'autobus est entouré d'arbres et de verdure. Le risque pour l'enlèvement d'un enfant ou l'agression d'un aîné est très élevé.

2390 Des arbres sont tombés récemment aux abords de l'arrêt d'autobus. Nous voulons être rassurés que toutes les précautions sont et seront prises pour assurer la sécurité des écoliers qui attendent l'autobus.

2395 Nous voulons savoir si malgré qu'ils se trouvent dans un parc naturel et protégé, les arbres seront vérifiés et émondés pour protéger les piétons et les automobilistes.

2400 Au collège et à la résidence, il se fait plus de deux mille (2000) déplacements en automobile par jour. Il serait, selon nous, dans la vocation d'un parc-nature de réduire les effets polluants en permettant les déplacements à pied et à vélo.

Voici un résumé de nos demandes!

2405 La construction d'un trottoir le long du boulevard Gouin, la réduction de la limite de vitesse de cinquante (50 km/h) à trente kilomètres-heure (30 km/h) à proximité de nos institutions et la révision de la signalisation pour mieux indiquer la présence d'écoliers.

2410 Le réaménagement de l'espace réservé pour l'abri et l'arrêt d'autobus en érigeant entre autres une clôture de sécurité du côté sud et en éclairant l'endroit adéquatement pour protéger les enfants et les aînés contre toute agression du côté du bois.

2415 La mise en place d'un virage à gauche protégé pour l'entrée du collège des voitures provenant de l'ouest, afin d'éviter de créer des bouchons de circulation et des manœuvres dangereuses de contournement aux heures de pointe.

2420 L'élagage ou l'abattage des arbres qui représentent un danger aux abords de l'arrêt d'autobus et du boulevard Gouin pour assurer la sécurité des élèves, des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

2425 En conclusion, nous constatons que l'aménagement et l'accessibilité du site sont pensés prioritairement en fonction des visiteurs qui viendront en apprécier la nature et y découvrir ses valeurs patrimoniales.

2425 Nos problèmes s'inscrivent peut-être pas dans votre mission, et Gouin est considéré, je pense, à l'extérieur du site patrimonial, mais l'exploitant des lieux que vous protégez a fait des routes, des trottoirs et de la sécurité des piétons une partie intégrante du projet de parc.

Par ce mémoire, nous vous demandons de considérer nos préoccupations dans vos échanges avec les autorités de la Ville et dans l'établissement des priorités.

2430 Finalement, nous sollicitons une autre rencontre après le 8 décembre quand nous aurons reçu la proposition de la Ville, cette rencontre, pour nous permettre en toute connaissance de leurs projets de vous transmettre nos commentaires dans le cadre de la consultation publique en cours.

2435 Au nom des mille (1000) élèves, des deux mille (2000) parents, des deux cent trente-sept (237) résidents et des nombreux employés que je représente ce soir, merci pour votre écoute et pour l'attention que vous porterez à nos préoccupations.

PAR LE PRÉSIDENT :

2440 Merci. Il me semble évident, on rédigera pas le rapport de consultation ni l'avis du Conseil ce soir, mais à première vue, il me semble évident que dans une situation comme celle-là, le bon sens doit prévaloir. Puis quand on parle de bon sens, dans un site qui est celui-ci, un parc-nature, à côté d'une école, il me semble que le gros bon sens nous amène à penser d'abord sécurité. Et là-dessus, je suis totalement d'accord avec vous.

2445 Maintenant, comment faire ça, c'est une autre affaire. Mais est-ce que vous pensez, est-ce que vous croyez, est-ce que le plan de conservation ici est incompatible, est-ce qu'il y a là-dedans des choses qui pourraient nuire à vos objectifs de sécurité?

2450 **PAR M. MARC DUHAMEL :**

 Bien, je pense qu'il y a deux (2) points. Le premier est le fait que dans un développement comme celui-là, la priorité est donnée à en exploiter la valeur, en exploiter l'héritage. C'est-à-dire que la priorité ne sera pas de faire un trottoir quand on veut développer un parc-nature.

2455 Alors je comprends que ce n'est pas la priorité, c'est moins dans la mission de quelqu'un qui veut développer un parc-nature, ça, j'en conviens.

2460 Et puis la deuxième, je pense que c'est ce qui nous a été le plus souvent rapporté ou donné quand on demande de faire des améliorations, comme par exemple s'assurer que les enfants puissent partir à pied sur un trottoir, puis peut-être leur faire une piste pour le vélo à côté ou du moins d'élargir un peu la voie, c'est que la Ville ne peut pas le faire, parce que c'est un site patrimonial. Et la réponse, c'est tout le temps : Québec n'acceptera jamais que l'on fasse cela!

2465 C'est pour ça qu'on veut vous revoir, parce que quand on nous a...

PAR LE PRÉSIDENT :

 Québec fasse quoi?

2470

PAR M. MARC DUHAMEL :

La réponse est souvent à l'effet que vu que c'est un site patrimonial, comment voulez-vous qu'on élargisse la voie! Vous savez, on peut pas embarquer dans un site, on peut pas empiéter sur le site patrimonial.

2475

Si on était sur la ville, on pourrait faire quelque chose. Il demeure des obstacles que l'on reconnaît, les poteaux, l'expropriation peut-être de certaines tranches de terrain. On ne connaît pas le détail de ce que serait ce trottoir ou ces améliorations que l'on demande. On n'est pas dans le détail.

2480

Mais c'est un peu comme si ce que nous demandions allait à l'encontre de ce que devrait devenir cette partie du parc. C'est-à-dire, on ne fait pas de trottoir ici! On n'élargit pas les routes ici! On met pas de gros feux de circulation ici avec des flèches! C'est un peu le message que l'on reçoit.

2485

Même dans ce qu'on appelle des minutes de réunion, en tout cas un compte rendu de rencontre, c'est indiqué qu'il y avait même eu une proposition à l'effet que oui, c'est bien beau vouloir élargir, mais il y a quelqu'un qui a proposé, comme on a peut-être vu, je sais pas, dans des endroits comme le Vieux-Montréal ou dans d'autres sites où il y a peut-être pas d'écoles, je le sais pas, mais plus on rétrécit un endroit, plus on mélange cyclistes, piétons et automobilistes, plus on va inciter les gens à ralentir, parce qu'ils sont tout poignés dans le même pain! Bien, je vous avoue que moi, inciter nos enfants à aller dans la rue pour pouvoir ralentir le trafic, c'est pas l'idéal!

2490

2495

Alors l'idée de proposer ça, pour nous, ça va à l'encontre de tout. Ce serait peut-être plus joli, mais trouvons une solution qui fait que, en tout cas les recommandations que je vous propose, au moins qu'on ait des solutions qui sont adaptées à la réalité d'avoir aussi des aînés qui sont ici, qui disent, je veux aller prendre une marche, bien, il faudrait que j'embarque à travers toutes ces voitures-là en espérant que ça réussisse, cette idée de tout mélanger tout le monde pour que le trafic ralentisse!

2500

En tout cas, vous avez compris par les notes que nous avons partagées avec vous et par le mémoire que vous avez reçu.

2505

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

PAR M. MARC DUHAMEL :

2510 Ces préoccupations-là, pour nous, on essaie en ce moment de faire un réaménagement de notre circuit interne, parce qu'on a un problème avec Gouin, mais on a un problème aussi chez nous, parce qu'on a un petit terrain, puis on a beaucoup beaucoup de gens qui y circulent tous les jours.

2515 Alors là déjà nous, on met beaucoup beaucoup d'efforts pour améliorer ça, et on voudrait que ce soit aménagé en même temps avec Gouin pour que l'on puisse au moins se dire tout le monde, les parents, l'école, les administrations et vous-mêmes, puis les autorités de la Ville, nous avons tout mis en place pour que cette école-là soit protégée comme le sont plusieurs autres où on voit de grosses affiches qui annoncent trente (30 km/h), puis des clignotants ou quelque chose.

2520 Mais ici, ce serait peut-être plus difficile, parce qu'on est dans un parc. C'est ça la réponse qu'on nous donne.

PAR LE PRÉSIDENT :

2525 Monsieur Duhamel, je vous dirais tout simplement ceci. Nous allons prendre non seulement en considération mais lire avec beaucoup d'attention à toutes les lignes votre mémoire et on va s'assurer en le lisant qu'il n'y a rien dans le plan de conservation qui soit en contradiction avec ça.

2530 Je ne crois pas, à première vue, que ce soit incompatible, mais s'il y avait des choses qui étaient incompatibles, nous allons les relever et les porter à l'attention des autorités compétentes, c'est certain.

2535 Parce qu'encore une fois, le gros bon sens doit prévaloir à un moment donné. Mais soyez assuré qu'on va le lire avec beaucoup d'attention.

PAR M. MARC DUHAMEL :

2540 Merci. Je réitère le fait que notre présentation de mémoire et les points que nous soulevons le sont en prévision d'une présentation qui ne serait pas en ligne avec ce que l'on vous dit. Parce que si on avait entendu la présentation au mois de septembre, peut-être que ce soir, je vous dirais comment on est heureux de l'exploitant de votre site qui nous propose de si belles améliorations pour nos élèves.

2545 Ne le sachant pas, nous ne voulons pas passer sous le silence nos préoccupations, puisque c'est le moment de votre consultation. Alors espérons que nous n'aurons pas à vous redemander s'il serait possible de vous voir à nouveau, et le serait-il possible de vous rencontrer à nouveau si

jamais on nous livrerait un projet qui ne rencontrerait pas ces éléments de base pour la sécurité des élèves?

2550

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous nous demandez pas d'organiser une autre consultation publique, là!

2555

PAR M. MARC DUHAMEL :

Non, mais une rencontre en privé peut-être?

2560

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, on pourrait voir ça éventuellement.

PAR M. MARC DUHAMEL :

2565

Excellent, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

2570

DANIEL CHARTIER

2575

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur Daniel Chartier.

PAR M. DANIEL CHARTIER :

2580

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

2585

Bonjour monsieur Chartier.

PAR M. DANIEL CHARTIER :

2590 Je suis Daniel Chartier, architecte-paysagiste, particulièrement dédié à la protection et la
mise en valeur des patrimoines culturels et naturels. Participer à la protection du Bois-de-la-
Réparation depuis 1975, je suis dédié à cette protection-là, Bois-de-la-Réparation, Vieux-Port de
Montréal, île de la Visitation, Mont-Royal depuis vingt-quatre (24) ans, à titre d'employé de la Ville
ou personnel.

2595 Dans bien des cas, j'ai milité pour sauvegarder des milieux; maintenant, je milite pour
sauvegarder un bois dans l'est.

2600 Ma présentation va se diviser en trois (3) parties, c'est-à-dire une qui est relative à la
question des limites, la limite du site patrimonial et les interfaces avec les éléments adjacents.

Le deuxième volet va concerner les milieux naturels.

Et le troisième, la question des patrimoines culturels.

2605 La question des limites! Le site patrimonial – est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir la carte qui
apparaîtrait sur le tableau sur l'écran? La question des limites! Actuellement, les limites
correspondent à ce qu'était l'étude de 1978 par André Bouchard pour le bois en question.

2610 Si on compare ces limites-là avec la façon dont on gérait les limites du site patrimonial du
Mont-Royal, c'est extrêmement différent.

2615 Le site patrimonial du Mont-Royal inclut l'Université de Montréal, l'Université McGill, les
cimetières et autres. Conséquemment, si on gérait le site du Bois-de-Saraguay ou même de la
Visitation aussi, le site, il y a non seulement le parc mais les alentours aussi sont inclus.

Donc la question de savoir que les voisins, les bâtiments, une (1) ou deux (2) rangées de
bâtiments en périphérie devraient être inclus, le boulevard Gouin devrait être inclus absolument. Le
boulevard Gouin est une valeur patrimoniale majeure de Montréal.

2620 L'endroit où nous sommes devrait en faire partie, au même titre que l'Université de Montréal
et l'Université McGill. Les gens de l'Université de Montréal étaient extraordinairement récalcitrants à
faire partie du site patrimonial, mais finalement, à un moment donné, il y a une vision globale à un
moment donné qui est à développer et non simplement de façon parcellaire, donc on discute avec
les cimetières, les hôpitaux, tout ça, des stationnements, bon, peut-être qu'il y a moyen que la fin de
2625 semaine, il y a des stationnements inutilisés qui puissent servir pour les visiteurs du Mont-Royal et
vice et versa.

Donc il y a une vision globale. La question des voisins qui coupent les arbres et les arrière-cours, c'est important qu'on puisse contrôler ça. Ça, c'est la question des limites.

2630 Aussi, comme monsieur disait, la question du Train de l'Est, l'arrêt du Train de l'Est, donc il y a tout le long de la voie ferrée, il y a des terrains qui devraient être inclus dans le site patrimonial, et peut-être même en se rendant jusqu'au Train de l'Est.

2635 Et, comme disait monsieur concernant la Coalition Verte, reconnaître la notion que ce site-là fait partie d'un plus grand ensemble qui est celui du ruisseau Bertrand et que les modes de gestion, les gens qui viennent se promener, c'est pas nécessairement juste Saraguay qu'ils ont en tête, ils veulent aller dans la nature et bon, si on est capable de les emmener en transport en commun là, ou à la limite, par une navette aquatique qui arriverait à quelque part ailleurs!

2640 Donc il y a toute une conception générale qui est à développer dans le cadre du ruisseau Bertrand.

2645 Deuxième volet, le volet écologique! Ma première bataille dans laquelle je me suis impliqué comme citoyen en 75-77, avant même la sauvegarde de Saraguay, c'est toute la notion de sauvegarder le Bois-de-la-Réparation.

2650 À l'époque, il s'agissait d'un bois qui était presque aussi beau que Saraguay, un petit peu moins, donc on était sauvé les deuxièmes. Saraguay, c'est le meilleur. Tout le monde se rappelle de Saraguay.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est où? Pour le Bois-de-la-Réparation?

2655 **PAR M. DANIEL CHARTIER :**

Ah, maintenant ça fait partie du parc de la Pointe-aux-Prairies.

PAR LE PRÉSIDENT :

2660 Mais encore?

PAR M. DANIEL CHARTIER :

2665 Bien, maintenant c'est Padre-Pio, le monastère de Padre-Pio, il y a un bois autour, et c'est un bois qui avait une grande valeur écologique. On a réussi à le faire conserver. Marcel Léger à l'époque a fait conserver ça.

2670 Ici, en 78, je ne me rappelle plus le mois, puis trois (3) mois plus tard, la Réparation quatre (4) mois plus tard.

2675 Si on regarde la Réparation aujourd'hui, par rapport à ce que c'était en 77, c'est l'ombre, c'est un fantôme maintenant en termes de valeur écologique. Et c'est pas la méchante ville, puis c'est pas les méchants citoyens, c'est simplement les plantes invasives qui ont pris, le nerprun puis les gentils chevreuils, les si jolis chevreuils qui ont tout brouté, puis le nerprun qui a pris la place.

2680 Donc tout le sous-bois magnifique dont on parle avec tant de lyrisme, bien, c'est disparu pour faire place à une magnifique nerprunaie uniforme à la grandeur et quand la Ville est intervenue il y a trois (3) ans pour essayer de faire partir des nerpruns, bien là, il y a des gens qui ont grimpé, enfin qui ont fait venir même la GRC pour empêcher les choses de se faire.

2685 Donc à quelque part le travail de prévention de l'envahissement par le nerprun est extraordinairement important, puis c'est maintenant encore plus difficile que dans le temps, parce que là, on ne peut plus intervenir l'été à cause des oiseaux, on va déranger les oiseaux si on coupe le nerprun! Donc c'est quasiment une lutte, une bataille perdue.

2690 Quand on dit qu'il faut pas faire des champs, il faut garder la nature, c'est bien beau le dire, mais à un moment donné le nerprun, il faut voir la vitesse à laquelle ça se développe. Puis moi, je me bats pour le parc Thomas-Chapais dans l'est, puis le parc Thomas-Chapais, je le vois, les jolis plantules de nerprun qui commencent à remplir les sous-bois, puis dans quelques années, dans dix (10) ans, ça va être des adultes.

2695 C'est une lutte énorme. Puis on dit, ah, la Ville va le faire. À un moment donné, peut-être qu'il faut raser des secteurs, je m'excuse, là, parce qu'en plus, à des places où sont les nerpruns, c'est les frênaies aussi. Ça fait que les frênes risquent de mourir, les nerpruns vont prendre la place, donc on a une gigantesque nerprunaie qui s'installe.

2700 En tout cas, il y a des méthodes de gestion parfois qu'il faut être dur, je sais que ça fait pas plaisir, c'est pas à la mode.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est le cas ici présentement?

2705 **PAR M. DANIEL CHARTIER :**

Je sais pas jusqu'où, je sais qu'il y a du nerprun à des endroits, je suis pas un expert de Saraguay, mais le principe, moi, c'est la question de principe. Je vois Les amis de la montagne qui ont de la misère avec, tout le monde veut mettre de l'argent sur la montagne, et le nerprun gagne tout le temps. Sur le mont Royal, on voit le nerprun avancer.

2710

Je me prétends pas un expert ici, là, je peux pas vous dire où, quand, comment, dans les détails. C'est simplement au niveau des principes.

2715

Ce que je veux dire, c'est que parfois, il faut intervenir de façon qui peut sembler violente, vous m'avez déjà rencontré il y a deux (2) ans ou trois (3) ans concernant le mont Royal, on proposait un aménagement d'un sentier, le chemin de ceinture du mont Royal dans le bois d'Outremont. Je vous inviterais à aller visiter ce qui a été aménagé. Les gens aujourd'hui sont extrêmement heureux, et le travail a été réalisé.

2720

Il y a des problèmes, à cet endroit-là c'est l'envahissement par l'érable de Norvège. Il y avait beaucoup de frênes aussi. Et le problème, c'est la multitude de sentiers sauvages qui s'installent partout et à quelque part, bien, il faut les canaliser, les gens.

2725

Mon troisième point, c'est sur la notion des patrimoines culturels. Quand je disais agrandir les limites, évidemment Molson doit être inclus, et même le bois LeMesurier. Il y a une espèce de bande verte aussi qui devrait être incluse.

2730

Donc la connaissance, il faut vraiment travailler sur la connaissance historique, aussi la notion de Gouin, comment Gouin est exprimé, donc cette notion des paysages culturels de ces lieux-là. Il s'agit pas de refaire des jardins à l'identique, mais à quelque part, il y a des valeurs.

2735

Moi, je faisais partie du groupe, quand j'étais à la Ville, j'ai fait partie du groupe qui s'appelait le groupe-conseil sur la politique des protections et de mise en valeur des milieux naturels, à savoir comment on consolide les grands ensembles et on disait, la mosaïque de milieux naturels crée une mosaïque de paysages. Et c'est cette adéquation qui fait que les gens apprécient tant.

2740

Quand je faisais visiter, quand on se battait pour la sauvegarde du boisé de la Réparation à l'époque, la cathédrale de grands arbres, c'est extraordinaire, mais à un moment donné, quand tu veux faire comprendre aux enfants ou à tout le monde les différences, à un moment donné il faut

qu'il y ait, on voit que quand on est dans la grande forêt, c'est frais, en été je parle, c'est frais alors que quand on est dans les aires ouvertes ou avec une végétation avec des minuscules feuilles, des minuscules fruits, on est à la chaleur, on voit les oiseaux, c'est pas du tout la même chose.

2745 Donc c'est cette mosaïque de milieux naturels, milieux culturels, c'est cette mosaïque-là qui fait la richesse des lieux et non simplement dire c'est la grande cathédrale, tout ça.

2750 C'est sûr qu'il faut travailler sur les espaces limitrophes et même à la limite avec les citoyens pour que les gens essaient de travailler sur leur terrain de façon complémentaire, et non planter des érables de Norvège puis des nerpruns. Parce que si le voisin de l'autre bord de la rue plante des nerpruns, bien, les graines vont se ramasser dans le parc.

 Enfin, c'est ces trois (3) éléments-là dont je voulais parler.

2755 Puis je finirais, pour avoir étudié longuement le plan de conservation de l'Île-d'Orléans, parce que j'ai soumissionné sur une caractérisation paysagère qu'on n'a pas gagnée, mais des paysages de l'Île-d'Orléans, et aussi avoir étudié Sillery et autres, à quelque part les premiers chapitres, surtout dans ce cas-ci, sont très bien faits. Le dernier, au niveau des recommandations, des fois on a l'impression que c'est des recettes, que la corrélation entre les objectifs puis l'analyse des valeurs n'est pas tissée aussi serrée.

2760 Dans le cas de l'Île-d'Orléans, c'était épouvantable, on allait dans le détail des carreaux de fenêtres, mais on oubliait l'agriculture qui est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du site. Il y avait comme un déséquilibre plus que flagrant.

2765 Mais dans ce cas-ci, c'est ça, je suis pas à même de soupeser les tenants et aboutissants des orientations, mais en général, il me semblait tenir d'un canevas préétabli qui est donné par la loi en bonne partie, mais à quelque part qu'on pourrait plus personnaliser le plan de conservation pour que ça colle parfaitement à ce site-là.

2770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Merci beaucoup. Je sais pas si ça suscite des questions spontanément?

2775 Je vais souligner pour le bénéfice de tout le monde que monsieur Chartier n'avait pas présenté de mémoire écrit, on reconnaît le talent qui vous habite de présenter ces choses-là comme ça, mais est-ce que ça suscite des questions spontanément?

PAR M. DENIS BOUCHER :

2780

Moi, j'aurais peut-être une question ou enfin une précision concernant le boulevard Gouin que vous suggérez d'inclure. Parce que c'est intéressant de voir que c'est un parcours qui est peut-être celui à partir duquel on peut apprécier au premier degré ce site-là.

2785

Alors comment vous la voyez, cette intégration-là et quels seraient les avantages de l'inclure?

Est-ce que c'est dans des considérations de conservation d'éléments? Est-ce que c'est plus par rapport à l'appréciation, comment vous le voyez?

2790

PAR M. DANIEL CHARTIER :

2795

Bien, comme le Mont-Royal, en quelque part, il faut prendre l'ensemble du site et qu'on regarde. Il y a un intérêt, le boulevard Gouin a une partie de son caractère d'origine, donc ça, c'est extrêmement intéressant.

2800

Moi, je ne suis pas convaincu que c'est un trottoir, ça prend une allée pour permettre aux piétons de se rendre sécuritairement d'un site à l'autre, d'accéder ici et de transiter. Mais est-ce que ça doit être la forme d'un trottoir en béton sur le bord de la rue! Je me pose sérieusement la question.

Et à quelque part, je pense que ça fait partie d'une analyse plus fouillée du fonctionnement global. Moi, je suis pas en mesure de décortiquer la justesse.

2805

Mais à prime abord, j'ai pas tendance à dire que ça prend un trottoir en béton sur le bord de la rue. J'aurais plus tendance à voir un sentier, quitte à ce qu'il soit en béton, mais plus loin. Mais comment, je le sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

2810

Ce que vous préconisez, ça inclut le boulevard Gouin; vous parliez aussi d'une espèce de zone tampon tout à l'heure en parlant du pourtour, en disant qu'on devrait peut-être étendre la portée du site patrimonial un petit peu, oui c'est ça, un peu davantage autour, ce qui est le cas notamment de ce qu'on appelle la zone résidentielle dans la partie est, j'aimerais vous entendre là-dessus.

2815

PAR M. DANIEL CHARTIER :

2820 Oui, mais la zone résidentielle, à un moment donné on voit comme quatre (4) rangées de
maisons. Les deux (2) dernières, c'est tu quatre (4) rangées, quatre (4), elles sont peut-être
rendues loin, les quatrièmes.

2825 Parce que je pense toujours au ministère qui, à un moment donné, comme le Mont-Royal, à
un moment donné ils ont décidé de pas se rendre à certains endroits, parce qu'ils disaient, bien là,
on veut pas gérer trois mille (3000) maisons. Ils préfèrent gérer – un site comme ici, c'est quand
même juste deux (2) institutions. Mais quand tu gères des centaines de maisons, ça peut devenir
fastidieux.

2830 Mais il reste que la rangée directe sur le bord du site, c'est hyper important. Les parcs qui
sont immédiatement connexes devraient en faire partie, les terrains de l'Hydro devraient en faire
partie, certaines friches devraient en faire partie.

Je connais pas les détails, mais c'est au niveau des principes.

2835 Monsieur parlait tout à l'heure des points de vue. C'est ça, il y a les potentiels, il faut
distinguer les potentiels et la mise en valeur des potentiels. Mais ça, ça doit se faire dans une
compréhension des circuits intérieurs. Mais il faut voir aussi avec le volet historique. Ça prend une
compréhension très fine de l'évolution du site.

2840 Je sais qu'il y a des études extraordinaires dont celle de Gilles Lauzon qui était vraiment un
travail absolument exceptionnel pour comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT :

2845 Mais vous reprenez aussi le propos, je crois que c'était monsieur Sardi qui suggérait qu'on
devrait inclure la maison Molson dans le site patrimonial, vous dites la même chose.

PAR M. DANIEL CHARTIER :

2850 Ah, absolument, c'est certain. À l'époque, avant que les résidences le long de Bourdon
soient construites et la zone de l'extrémité est, il y avait là un potentiel pour créer un accueil au
parc pour des stationnements.

2855 Actuellement, le monde a changé, on pense plus transport en commun, donc le train, disons
dans vingt (20) ans, le train pourrait devenir un débarcadère intéressant. Mais comment partir du
train et se rendre aux destinations X, là, il y a une réflexion à faire sur comment permettre à une

large population, sans dégrader le site parce qu'on met des parkings, des parkings, des parkings, même si on dit que c'est peu de parkings!

2860 Des fois, il y a d'autres solutions que juste le parking si on veut développer d'autres façons.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2865

PAR M. DANIEL CHARTIER :

Merci.

2870

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

PAR Mme ANN MUNDY :

2875

Alors notre dernier intervenant de la soirée, Emmanuel Rondia.

PAR M. EMMANUEL RONDIA :

2880

Bonjour. Je suis Emmanuel Rondia, je suis responsable des dossiers Espaces verts et milieux naturels au Conseil régional de l'environnement de Montréal.

On n'a pas déposé de mémoire, mais par contre, j'ai des copies de ma présentation que je pourrai vous remettre suite à la présentation.

2885

C'est sûr qu'en fait, le Conseil régional de l'environnement, on est l'instance régionale en environnement depuis 96 et tous les enjeux de protection et de mise en valeur des milieux naturels sont au cœur de nos activités. On est membre fondateur entre autres du Mouvement Ceinture Verte qui œuvre à la création d'une ceinture verte et bleue à l'échelle de la région écologique du Grand Montréal.

2890

Sur l'île de Montréal, c'est évident que les milieux naturels sont rares et subissent des pressions importantes qui mettent en péril leur avenir. Dans le récent schéma d'aménagement du développement, l'agglomération montréalaise s'est d'ailleurs dotée de l'objectif de protéger dix pour cent (10 %) de son territoire, ce qui représente plus de cinq mille hectares (5000 ha).

2895

On est actuellement à à peu près six pour cent (6 %), donc on a encore de nombreux efforts, et je pense que les travaux qui sont faits dans le cadre du site du Bois-de-Saraguay viennent contribuer à ces efforts de préservation et de protection.

2900

Le Conseil régional de l'environnement suit le dossier du Bois-de-Saraguay depuis de nombreuses années. On fait partie du Comité de suivi permanent mis en place par la Ville et on collabore avec les organismes locaux qui militent et qui ont milité depuis de nombreuses années à la protection et à la mise en valeur du site.

2905

Donc c'est évident que dans ce sens, le plan de conservation présenté est un élément important dans la démarche qui s'ajoute aux travaux de la Ville sur le parc-nature et plus largement, l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

2910

Puis je voudrais quand même aussi souligner l'importance puis la chance qu'on a de pouvoir s'exprimer sur ce dossier-là, c'est très apprécié d'ouvrir ça au public.

Donc en fait, on a sorti onze (11) recommandations suite à la lecture du plan, du projet de plan de conservation.

2915

La première concerne en fait la place du site dans la trame verte et bleue du Grand Montréal. Un intervenant a parlé de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, mais je pense qu'il est intéressant et important d'intégrer aussi dans le plan de conservation un paragraphe qui concerne la place du site patrimonial du Bois-de-Saraguay dans la trame verte et bleue de l'agglomération de Montréal, puis le rôle de ce site dans la consolidation de cette trame verte et bleue. Je pense que c'est un élément, avoir une vision encore plus large que l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

2920

Également, toute la place de la mobilisation citoyenne qui a été soulevée, donc qui sans elle, c'est sûr, on serait peut-être pas là aujourd'hui, puis le parc aurait certainement un visage différent.

2925

L'existence du Comité de suivi du Bois-de-Saraguay, le processus de collaboration qui existe déjà entre les autorités municipales puis la société civile déjà en place, je pense que le plan, en fait le plan devrait reconnaître l'existence et le rôle de ce Comité de suivi permanent mis en place par la Ville, puis également assurer l'arrimage entre le plan et les travaux qui sont déjà menés.

2930

Puis ça rejoint certains éléments qui ont été amenés par d'autres intervenants concernant par exemple le choix des sentiers présentés dans le plan.

2935

Au niveau des interventions, c'est sûr que le Bois-de-Saraguay, c'est un milieu fragile avec un indice de sensibilité écologique très élevé. Donc on préconise, comme les orientations

générales du plan le font, une intervention minimale pour perturber de manière minimum l'écosystème.

2940 Et également le fait que les orientations particulières s'ajustent aux différents secteurs du site selon leur spécificité est très apprécié.

2945 Par contre, je renchéris sur l'intervention de monsieur Chartier concernant le fait que parfois, ça peut paraître un peu comme un copier-coller, ces orientations particulières, en regard de tout le détail du document et de toute la recherche sur les trois (3) sections précédentes du document.

2950 Également au niveau du portrait du site, le plan présente un portrait assez détaillé des caractéristiques floristiques du site; par contre, le volet faunique fait l'objet uniquement d'un bref paragraphe. Mais il y a plusieurs inventaires, c'est sûr, qui ont mis en lumière la présence d'oiseaux d'un intérêt particulier et d'espèces animales à statut précaire. Donc nous recommandons d'intégrer un volet consacré à la protection et à l'amélioration de l'habitat des espèces fauniques dans la perspective du renforcement de la biodiversité.

2955 Puis également, de réaffirmer la vocation de conservation de l'île aux Chats. Ça a été posé par un autre intervenant précédemment, mais l'importance de limiter au maximum et d'encadrer les accès à cette partie du site.

2960 Également, les interventions doivent se faire dans le souci de protection et d'augmentation de la biodiversité. La section orientations doit insister sur l'importance de minimiser au maximum les interventions. Et là, il y a certains termes par exemple, si on prend l'exemple de la page 52 où un des points est inscrit «viser le respect des caractéristiques naturelles du site pour les lignes électriques», le verbe viser est trop faible à nos yeux, donc ce serait vraiment de s'assurer d'un respect des caractéristiques naturelles du site.

2965 Donc à ce niveau-là, nos recommandations sont vraiment d'insister sur l'importance de diversifier le choix des essences et des plantes sur l'ensemble des secteurs du site, que ce soit lors d'opérations de reboisement ou de replantation. Puis également pour les travaux de gestion de la végétation aux abords des lignes électriques, inclure des procédures assurant la préservation maximale des arbres et arbustes.

2970 Donc la question de l'élagage versus la coupe par exemple ou la replantation suite à d'éventuelles coupes.

2975 Également, le site patrimonial va être soumis aux impacts des changements climatiques. Je pense qu'hier ou avant-hier, la Ville présentait, l'agglomération présentait son Plan d'adaptation aux

2980 changements climatiques dans lequel en fait il est fait mention de la multiplication des vagues de chaleur, les sécheresses, l'augmentation du risque de crues et de tempêtes violentes qui sont à prévoir dans les prochaines années; tous ces phénomènes sont de nature à impacter le site patrimonial et à mettre en péril sa protection. Donc il est important de s'y préparer dès aujourd'hui.

2985 Donc nous proposons d'intégrer dans les orientations des éléments favorisant l'adaptation aux changements climatiques, que ce soit par le choix d'espèces végétales adaptées aux nouvelles conditions climatiques et également, la question de la restauration et de la protection des berges en vue de faire face à des crues qui pourraient être plus fréquentes et plus fortes.

2990 Enfin, un des points qu'on souhaite soulever aussi, c'est la question de l'accès du site qui est vraiment une condition nécessaire à l'appropriation citoyenne, puis c'est un rôle qu'on joue au Conseil régional de l'environnement, c'est vraiment d'assurer que les parcs qui sont ouverts au public sont accessibles à l'ensemble de la population montréalaise.

2995 Donc des actions devront être menées pour assurer l'accès sécuritaire et convivial en transport actif et collectif avec une attention particulière portée au boulevard Gouin Ouest qui scinde en fait le site patrimonial en deux (2) parties. Bien que situé hors des limites dans la proposition de plan, ce boulevard joue un rôle important dans la mise en valeur du site, et des aménagements doivent être réalisés afin d'y faciliter le déplacement entre les différents secteurs du site patrimonial, notamment par des mesures d'apaisement de la circulation.

3000 Ces actions pourraient également être jumelées avec des interventions de mise en valeur du boulevard Gouin dans le grand tout du site patrimonial.

3005 Donc notre recommandation est vraiment de souligner la place importante que joue le boulevard Gouin Ouest dans l'accès au site et mentionner la nécessité de déployer des mesures pour l'améliorer et le sécuriser.

3010 Enfin, le dernier point concerne le 9040, Gouin Ouest qui est une bande en fait, je pense que je le pointe bien, c'est ici, c'est toute une bande boisée, donc qui est actuellement hors du site patrimonial, mais qui devrait être pris en considération pour consolider l'écoterritoire et le site.

3015 Cette demande, on l'a déjà faite dans le cadre de notre mémoire dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. C'est un terrain boisé dans sa majeure partie qui est un élément important justement dans l'idée de tisser un lien entre le secteur de la forêt intérieure et la rivière des Prairies dont il faut assurer la protection et la mise en valeur.

Je peux également ajouter que cette demande fait suite à un avis du Conseil du patrimoine en juin 2012 qui recommandait d'étudier la possibilité de naturaliser le boisé implanté sur le site et de fermer l'avenue Jean-Bourdon.

3020 Donc je pense que ça rejoint les discussions qui ont eu lieu précédemment concernant les limites du site, puis le fait d'intégrer ou en tout cas de prendre en considération les terrains adjacents qui ont une valeur écologique importante qui devraient faire partie du site patrimonial dans la perspective toujours de consolider cette trame verte et bleue.

3025 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3030 Merci. C'est quoi la place, vous avez mentionné qu'il serait important de mieux ou davantage préciser la place du site patrimonial dans la coulée verte en fait, mais je vous pose la question, je vous retourne la question, c'est quoi la place? La réponse, c'est quoi?

Quelle est l'importance ou la place relative du boisé de Saraguay dans cette coulée verte?

3035 **PAR M. EMMANUEL RONDIA :**

Bien, je pense qu'elle est majeure, la place, vu le fait aussi du peu de milieux naturels encore présents sur l'île de Montréal, si on veut créer cette trame verte à l'échelle métropolitaine.

3040 C'est sûr que dans les couronnes, on a quand même des boisés qui sont plus conséquents, mais l'ensemble de ces nœuds de milieux naturels situés sur l'île de Montréal sont des points vraiment importants à intégrer et à protéger pour la consolidation de la trame, de cette trame.

PAR Mme ANN MUNDY :

3045 Est-ce que vous avez une opinion sur le choix des sentiers?

PAR M. EMMANUEL RONDIA :

3050 Bien, c'est sûr que, comme je le mentionnais, minimiser les interventions dans la forêt, c'est évident. Puis s'arrimer aussi, je pense qu'il y a beaucoup de travaux qui ont déjà été menés dans le cadre du comité de suivi, dans le cadre du Comité permanent de suivi sur ces discussions de sentiers, puis les témoignages des personnes qui m'ont précédé faisaient écho à ces discussions, que ce soit sur le sentier de la biodiversité ou le sentier Robert-Bélanger.

3055

PAR M. DENIS BOUCHER :

3060 L'île aux Chats, juste une précision! Vous avez fait allusion à l'importance de préciser en fait des orientations pour l'île aux Chats, parce que vous semblez voir dans le plan des éléments soit imprécis ou trop faibles par rapport à cette unité de paysage là en particulier?

PAR M. EMMANUEL RONDIA :

3065 Si mon souvenir est bon, je pense que c'est au niveau des orientations où on laisse quand même la porte ouverte, même si elle est très peu ouverte, aux constructions, j'ai pas les termes exacts.

3070 Mais dans la section orientations particulières, on n'est pas catégorique sur la conservation entière de l'île aux Chats, mais de l'aménagement des berges, je pense. Il y a plusieurs mentions qui peuvent prêter peut-être à une interprétation ou en tout cas ouvrir une porte à un développement ou à la mise en place même d'infrastructures pour la mise en valeur de l'île aux Chats. On parlait d'affichage, je pense, puis d'autres éléments...

PAR LE PRÉSIDENT :

3075 On dit minimiser l'affichage.

PAR M. EMMANUEL RONDIA :

3080 Exactement. Ça pourrait être interdire l'affichage. Ça rejoint un peu l'idée de viser le respect des caractéristiques naturelles dans certains points. Je pense que le plan pourrait être plus strict ou en tout cas plus clair dans ses recommandations et ses orientations.

PAR LE PRÉSIDENT :

3085 Merci beaucoup.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3095 Alors il nous reste à vous remercier je dirais de cette très très intéressante rencontre. Ça a été une participation vraiment exemplaire, non seulement en termes de nombre de personnes qui

3100

sont intervenues tant ici que par la consultation en ligne que nous avons faite. Beaucoup de gens nous écoutent en direct ce soir, on en avait tout à l'heure, il y a une heure on avait environ cent (100) personnes qui écoutaient en même temps que vous ici dans la salle, donc une participation nombreuse qui reflète un intérêt et une mobilisation citoyenne tout à fait évidente et qui est porteur, en fait qui est la première condition pour s'approprier et protéger notre patrimoine.

3105

Et nous, on dit souvent que les citoyens sont les premiers intervenants en patrimoine, un peu comme les pompiers sont les premiers intervenants lorsqu'il y a quelque chose de malheureux qui se produit.

3110

Alors vous êtes les premiers intervenants, vous en avez fait la démonstration par des présentations non seulement bien étoffées mais intéressantes et enrichissantes pour nous.

Le seul engagement que nous pouvons prendre, bien, il est de taille, c'est que nous allons nous faire les porte-parole très rigoureux de vos propos auprès de la ministre dans un rapport de consultation qui va bien refléter tout ce que vous nous avez dit et écrit.

3115

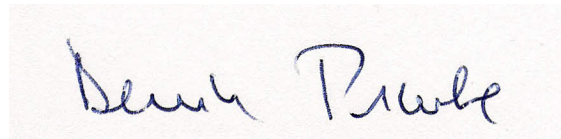
Et par la suite, bien, on verra les résultats de tout ça. Vous avez pu constater, monsieur, vous faisiez référence au plan de conservation de l'Île-d'Orléans pour lequel il y a eu consultation publique, bien, la version finale du plan de conservation, on parle bien d'agriculture maintenant dans le plan de conservation de l'Île-d'Orléans. Donc ça donne quelque chose, ces consultations, et c'est grâce à vous.

3120

Donc merci beaucoup et bonne fin de soirée.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

3125



DENISE PROULX, s.o.

Et pour la transcription en anglais :

3130

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

YOLANDE TEASDALE, s.o.b.